

**Assemblée générale**

Distr. générale
29 janvier 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 151 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo**Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025****Rapport du Secrétaire général****Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération au niveau régional	16
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	16
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	18
II. Ressources financières	63
A. Vue d'ensemble	63
B. Contributions non budgétisées	64
C. Gains d'efficience	64
D. Taux de vacance	64
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome .	65
F. Formation	66
G. Voyages officiels à des fins autres que la formation	68
H. Activités relatives aux programmes	68
I. Projets à effet rapide	71



III.	Analyse des variations	72
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	78
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/309 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée.....	79
A.	Assemblée générale	79
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	83
Annexes		
I.	Définitions	87
II.	Organigrammes	89
Carte		94

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025, dont le montant s'élève à 918 458 000 dollars.

Ce budget est en diminution de 145 895 200 dollars (13,7 %) par rapport aux crédits de 1 064 353 200 dollars ouverts pour 2023/24.

Durant l'exercice 2024/25, la Mission exercera ses activités dans deux provinces, au Nord-Kivu et en Ituri, à la suite de son retrait du Sud-Kivu et de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira au cours de l'exercice 2023/24. Au 1^{er} juillet 2024, la Mission aura fermé le secteur sud et rapatrié deux unités de police constituées de Bukavu et d'Uvira ; elle aura également rapatrié un bataillon, ainsi que plusieurs unités spécialisées, observateurs militaires et officiers d'état-major du secteur central. Elle aura également déployé de nouvelles installations facilitatrices, qui sont comme autant de multiplicateurs de force, notamment des pièces d'artillerie lourde, des hélicoptères de manœuvre et des hélicoptères de manœuvre armés, dont la puissance de combat, la mobilité et la portée devraient en partie atténuer les effets négatifs du retrait de grands nombres de forces légères et mécanisées des secteurs dans lesquels la MONUSCO est déployée. Au cours de l'exercice 2024/25, la MONUSCO continuera d'appuyer le dialogue ; la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ; la réforme du secteur de la sécurité ; les initiatives de paix régionales. L'établissement de plans de protection intégrés au niveau des provinces, élaborés conjointement avec les populations locales, les autorités provinciales et les services de sécurité, sera également déterminant pour organiser de manière responsable le retrait de la MONUSCO. La Mission continuera de créer un environnement favorable à la réduction progressive des effectifs du Nord-Kivu et de l'Ituri, conformément au plan de transition révisé et prendra les mesures voulues pour mettre en œuvre le plan de désengagement complet établi par le groupe de travail conjoint composé de représentants de la MONUSCO et du Gouvernement, dont le Conseil de sécurité a pris note dans sa résolution [2717 \(2023\)](#).

Le budget couvre le déploiement d'un effectif de 600 observateurs militaires et officiers d'état-major, 11 500 membres des contingents, 443 membres de la police des Nations Unies, 1 270 membres d'unités de police constituées, 627 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 4 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 177 administrateurs recrutés sur le plan national [dont 7 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 1 191 agents des services généraux recrutés sur le plan national [dont 30 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions)], 275 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour 2024/25 et l'objectif de la MONUSCO est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (protection des civils ; appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2022/23)	Montant alloué (2023/24)	Dépenses prévues (2024/25)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	515 798,6	538 643,3	423 078,4	(115 564,9)	(21,5)
Personnel civil	254 132,2	258 207,7	237 376,1	(20 831,6)	(8,1)
Dépenses opérationnelles	245 904,7	267 502,2	258 003,5	(9 498,7)	(3,6)
Montant brut	1 015 835,5	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	26 665,1	27 329,1	24 059,8	(3 269,3)	(12,0)
Montant net	989 170,4	1 037 024,1	894 398,2	(142 625,9)	(13,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
Total	1 015 835,5	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration											
Effectif approuvé (2023/24)	—	—	—	—	88	24	45	2	25	—	184
Effectif proposé (2024/25)	—	—	—	—	85	20	43	2	21	—	171
Composantes											
Protection des civils											
Effectif approuvé (2023/24)	660	13 500	—	—	67	48	180	—	34	—	14 489
Effectif proposé (2024/25)	600	11 500	—	—	58	38	128	—	28	—	12 352
Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité											
Effectif approuvé (2023/24)	—	—	591	1 410	73	32	119	60	20	90	2 395
Effectif proposé (2024/25)	—	—	443	1 270	71	29	111	39	17	90	2 070
Appui											
Effectif approuvé (2023/24)	—	—	—	—	442	96	1 064	—	244	—	1 846

	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan interna- tional	Administra- teurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies ^c	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Effectif proposé (2024/25)	–	–	–	–	409	83	879	–	209	–	1 580
Total											
Effectif approuvé (2023/24)	660	13 500	591	1 410	670	200	1 408	62	323	90	18 914
Effectif proposé (2024/25)	600	11 500	443	1 270	623	170	1 161	41	275	90	16 173
Variation nette	(60)	(2 000)	(148)	(140)	(47)	(30)	(247)	(21)	(48)	–	(2 741)
^a Niveau maximum de l'effectif autorisé. ^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions). ^c Volontaires recrutés sur le plan international et sur le plan national.											
Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.											

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution [1925 \(2010\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 20 décembre 2024, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2717 \(2023\)](#).
2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.
3. Dans le cadre de cet objectif général, la MONUSCO contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations escomptées en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (protection des civils ; appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; appui), qui découlent du mandat de la Mission.
4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MONUSCO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2023/24 est analysée pour chaque composante.
5. Afin de permettre un dialogue politique soutenu avec le Gouvernement, la Mission maintiendra son quartier général à Kinshasa, où continueront de se trouver la majorité des hauts responsables. La Mission conservera le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la protection et des opérations à Goma et trois bureaux locaux dans l'est de la République démocratique du Congo (Beni, Bunia et Goma).
6. Comme le Conseil de sécurité l'en avait prié dans sa résolution [2666 \(2022\)](#), le Secrétaire général a publié un rapport, en date du 2 août 2023, sur les possibilités d'adapter la configuration de la MONUSCO et la configuration future des entités des Nations Unies dans le pays au-delà du mandat actuel de la Mission ([S/2023/574](#)). Le 14 septembre, la MONUSCO et les autorités congolaises se sont accordées sur un plan de transition conjoint révisé, centré sur les critères clés guidant le retrait de la MONUSCO. Cela a permis de dégager une conception commune des mesures prioritaires qui doivent être prises conformément à la résolution [2717 \(2023\)](#), en énonçant les tâches devant être accomplies par la MONUSCO pendant la phase de transition, à savoir : réduire la menace que représentent les groupes armés, notamment en appuyant les processus régionaux ; protéger les civils, notamment en soutenant la réforme du secteur de la sécurité ; appuyer la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation ; fournir un appui électoral.
7. Comme l'en a encouragé le Conseil de sécurité dans sa déclaration du Président datée du 16 octobre 2023 ([S/PRST/2023/5](#)), le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la MONUSCO ont œuvré ensemble à l'élaboration d'un plan de désengagement, qui définit un calendrier pour le retrait progressif et ordonné

des forces de la MONUSCO, ainsi que pour la réduction progressive de la présence de la Mission suivant le plan opérationnel national qui encadre son retrait. Le Gouvernement a soumis ce plan le 23 novembre 2023 au Conseil de sécurité, qui en a pris bonne note dans sa résolution [2717 \(2023\)](#).

8. Durant l'exercice 2024/25, la zone d'opérations de la Mission sera limitée aux provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Tirant parti de l'expérience acquise lors de son retrait de la région du Kasaï en 2021 et de la province du Tanganyika en 2022, la Mission maintiendra une présence civile résiduelle suffisante dans le Sud-Kivu afin d'organiser un transfert progressif et responsable de ses tâches aux autorités congolaises, conformément au plan de désengagement. Elle s'attachera également à appuyer le renforcement simultané de la présence de forces de défense et de sécurité de l'État dans la province. L'équipe résiduelle de la Mission au Sud-Kivu travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les autorités nationales pour mettre en œuvre le plan de transition de la province et veiller à ce que les autorités provinciales et les autres parties prenantes locales s'approprient et pérennisent les acquis en matière de consolidation de la paix. Dans ce contexte, la Mission renforcera ses activités relatives aux programmes à l'appui des activités congolaises dans certaines zones visées par le plan de désengagement.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

9. Le climat politique en République démocratique du Congo sera en grande partie déterminé par les retombées des élections générales du 20 décembre 2023, qui ont été organisées conformément au calendrier constitutionnel, dans un contexte marqué par des tensions exacerbées, des contraintes logistiques ayant retardé le scrutin et des allégations d'irrégularités électorales et de restriction de l'espace démocratique et civil ayant été exprimées par des figures de l'opposition et membres de la société civile. À la suite de la proclamation officielle des résultats du scrutin présidentiel par la cour constitutionnelle, Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi a été déclaré Président élu et a prêté serment pour un second mandat le 20 janvier 2024. Le premier semestre de 2024 verra la formation du Gouvernement, qui définira son programme, et pourrait voir se poursuivre la contestation d'une partie des résultats électoraux par certains acteurs politiques, notamment aux niveaux du Parlement et des provinces.

10. Les conditions de sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo devraient demeurer instables. Au Nord-Kivu et en Ituri, les Forces démocratiques alliées (ADF) devraient continuer de représenter une grave menace pour la population civile. Bien que des accords de paix aient été signés par certains groupes armés, comme le Front patriotique et intégrationniste du Congo (FPIC) qui a signé un tel accord en août 2023 et engagé un processus de démobilisation à Diango et en Irumu, d'autres groupes armés comme la Coopérative pour le développement du Congo (CODECO) et le groupe Zaïre devraient poursuivre leurs activités dans de larges pans de territoires en Ituri. Au Nord-Kivu, la poursuite de l'occupation de certains territoires par le Mouvement du 23 mars (M23) et les affrontements entre les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) et les coalitions de groupes armés continueront de menacer les civils, ce qui aggravera la situation humanitaire.

11. Des initiatives régionales se poursuivront dans le cadre de plusieurs programmes politiques et militaires pour faire face à la situation que connaît l'est de la République démocratique du Congo. Malgré les violations répétées du cessez-le-feu adopté par les signataires du communiqué de Luanda en novembre 2022, les pourparlers engagés dans le cadre des processus de Luanda et de Nairobi et du processus quadripartite [qui réunit la Communauté de l'Afrique de l'Est, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)], ainsi que dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région pourraient être relancés afin, d'une part, de mobiliser les parties prenantes régionales et, d'autre part, de faciliter le dialogue avec les groupes armés et de promouvoir leur désarmement, leur démobilisation, leur réintégration et leur rapatriement dans leurs pays d'origine. L'appui aux initiatives régionales se poursuivra afin de garantir la complémentarité et le renforcement mutuel des initiatives politiques et des mesures coercitives.

12. À la suite de l'expiration du mandat de la force régionale de la Communauté d'Afrique de l'Est le 8 décembre 2023, une force en attente de la SADC a commencé à se déployer au Nord-Kivu sous le nom de Mission de la SADC en République démocratique du Congo, conformément à un accord sur le statut des forces signé par le Gouvernement le 17 novembre 2023, suite à quoi le Secrétaire exécutif de la SADC a adressé au Secrétaire général une lettre en date du 22 novembre 2023, demandant l'appui de l'ONU pour le déploiement de la Mission de la SADC. À la suite du renouvellement du mandat de la MONUSCO, le Secrétaire général, dans sa lettre de réponse datée du 10 janvier 2024, a encouragé le secrétariat de la SADC à présenter dès que possible au Conseil de sécurité une demande d'appui claire et détaillée à cet égard. Conformément à son mandat, la Mission de la SADC aidera le Gouvernement, entre autres, à neutraliser les groupes armés dans l'est de la République démocratique du Congo, à assurer la protection des civils exposés à une menace imminente et à créer un environnement propice à l'acheminement de l'aide humanitaire. La Mission de la SADC devrait réunir entre 4 000 et 5 000 militaires, venant notamment d'Afrique du Sud, du Malawi et de République-Unie de Tanzanie.

13. Conformément à la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité, la MONUSCO continuera de créer les conditions favorables à la réduction progressive des effectifs du Nord-Kivu et de l'Ituri, dans le respect de l'approche fondée sur des principes énoncée dans le rapport du Secrétaire général du 2 août 2023, du plan de transition révisé et du plan de désengagement complet. La Mission continuera d'utiliser ses bons offices, au niveau national à Kinshasa comme aux niveaux provincial et local en Ituri et au Nord-Kivu, pour aider à la protection des civils et appuyer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité et des initiatives régionales. L'élaboration de plans de protection intégrés au niveau des provinces, qui se fera conjointement avec les populations locales, les autorités provinciales et les services de sécurité, sera essentielle pour organiser de manière responsable le retrait progressif de la MONUSCO. Le soutien à la mise en œuvre des initiatives actuelles de paix régionales, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, restera un volet essentiel des activités menées par la Mission pour protéger les civils.

14. À la fin de l'exercice 2023/24, la Mission aura renforcé sa présence dans les zones de tension des territoires en proie à la violence des groupes armés au sein des provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri. Au 1^{er} juillet 2024, elle aura fermé le secteur sud et rapatrié deux unités de police constituées de Bukavu et d'Uvira ; elle aura également rapatrié un bataillon, ainsi que plusieurs unités spécialisées, observateurs militaires et officiers d'état-major du secteur central, et ramené son effectif militaire en-deçà du nouveau plafond autorisé par la résolution [2717 \(2023\)](#) du Conseil de sécurité. Elle aura revu la configuration des secteurs de la force et le plan de déploiement de la force en Ituri et au Nord-Kivu, en s'attachant à aider au mieux à la protection des civils, en étroite coordination avec les forces nationales et régionales déployées dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans ce contexte, une unité d'aviation est en cours de transfert à Beni, et un bataillon est en cours de

redéploiement dans le secteur nord. La Mission déploie actuellement de nouvelles installations facilitatrices, qui sont autant de multiplicateurs de force, comme de l'artillerie lourde (avec 170 militaires et des armes de calibre 155 mm), quatre hélicoptères de manœuvre et trois hélicoptères de manœuvre armés, dont la puissance de combat, la mobilité et la portée devraient en partie atténuer les effets négatifs du retrait d'un grand nombre de forces légères et mécanisées des secteurs où est déployée la MONUSCO. Deux unités de police constituées seront rapatriées au cours de l'exercice 2023/24, dans le contexte de la réduction progressive de la présence de la Mission, ce qui ramènera à six le nombre total d'unités de police constituées déployées. Ces unités joueront un rôle essentiel pour assurer la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies pendant la phase de retrait et elles fourniront un appui opérationnel à la Police nationale congolaise pour l'aider à régler les problèmes d'ordre public, en effectuant des patrouilles, notamment des patrouilles conjointes, et en soutenant ses capacités en matière de police de proximité. L'effectif de la police des Nations Unies sera ramené à 307 policiers hors unités constituées.

15. La Mission continuera de donner la priorité à la protection des civils, au moyen notamment d'une coordination étroite et du partage d'informations avec l'ensemble des forces déployées dans l'est de la République démocratique du Congo, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. S'il incombera au premier chef au Gouvernement de protéger les civils se trouvant sur son territoire, l'alignement étroit des mandats de la MONUSCO et de la Mission de la SADC en matière d'appui à la protection des civils offre des possibilités d'optimiser encore la configuration de la force de la MONUSCO et de tirer parti des capacités uniques de la Mission pour faciliter les opérations conjointes avec les FARDC.

16. Les incertitudes concernant l'application de la loi promulguée en 2023 portant création d'une réserve armée de la défense entraveront probablement la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que de la réforme du secteur de la défense. La Mission, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires bilatéraux et les institutions financières internationales, usera de ses bons offices pour aider à élaborer, avec la participation des populations locales, des solutions en matière de réinsertion et de stabilisation à l'intention des ex-combattants congolais démobilisés, d'autres jeunes et membres de la population à risque, comme les rapatriés, en tenant compte des réalités socioéconomiques dans chaque province et chaque territoire, ainsi que des attentes des populations en matière de sécurité et de justice. Cela servira de catalyseur à l'action menée par l'équipe de pays et d'autres partenaires et s'inscrira dans le cadre du programme conjoint de stabilisation et des activités financées par le Fonds de cohérence pour la stabilisation et le Fonds pour la consolidation de la paix. Le programme de lutte contre la violence de proximité de la Mission aidera également les autorités nationales à faire avancer la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, dans les domaines de la démobilisation et de la réinsertion. La Mission continuera de jouer un rôle essentiel pour ce qui est d'appuyer l'application de mesures de confiance dans le cadre du processus de Nairobi. Les autorités congolaises ont également manifesté le besoin de bénéficier d'une assistance de l'ONU pour élaborer des stratégies complémentaires concernant les poursuites visant des ex-combattants à haut risque, de grande notoriété et de haut rang, notamment ceux liés aux ADF et à d'autres groupes armés responsables de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre.

17. La concrétisation de la réforme du secteur de la sécurité reste un élément essentiel pour ce qui est d'assurer une transition graduelle et responsable de la Mission. Dans ce contexte, et conformément au plan de transition révisé, la

MONUSCO usera de ses bons offices pour faire avancer la réforme du secteur de la sécurité, qui s'articulera autour de trois priorités : la gouvernance du secteur de la sécurité, les réformes institutionnelles et l'inclusivité, et l'élaboration d'un cadre de partenariat stratégique visant à renforcer la coordination avec les partenaires internationaux, conformément aux priorités nationales. La MONUSCO continuera d'appuyer la mise en œuvre des projets de réforme du secteur de la sécurité visant à améliorer le professionnalisme et l'efficacité des FARDC et de la Police nationale congolaise au moyen d'actions de formation et d'assistance ciblées, en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. La Mission continuera, à cette fin, de tirer parti des acquis de la réforme, notamment dans le domaine de la police, et d'accroître les synergies.

18. La République démocratique du Congo continue de faire face à une crise humanitaire multidimensionnelle, exacerbée par une série d'épidémies et par l'escalade des conflits ; 25,4 millions de personnes, dont plus de 10 millions de personnes très vulnérables visées par le plan de réponse humanitaire actuel, ont ainsi besoin d'aide. Il est probable que les entraves à l'accès humanitaire imputables à l'insécurité et aux menaces ciblées qui pèsent sur les opérations et les travailleurs humanitaires persistent dans les zones touchées par la violence des groupes armés. Les perspectives de retour des millions de personnes déplacées au Nord-Kivu et en Ituri dépendront des mesures prises pour stabiliser les zones actuellement occupées par les groupes armés.

19. Les activités de communication stratégique resteront essentielles aux fins de l'exécution du mandat de la Mission et de son retrait, de la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et de la pérennisation de la contribution de la Mission. La Mission collaborera avec les autorités nationales et provinciales pour informer la population sur le retrait prévu des effectifs et des moyens.

20. Conformément au mandat actuel de la Mission, la MONUSCO continuera de mettre en œuvre les priorités stratégiques ci-après pendant l'exercice 2024/25 : a) aide à la protection des civils ; b) appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité.

Protection des civils

21. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, la MONUSCO continuera de privilégier le dialogue politique, la protection physique et l'amélioration de l'environnement protecteur, en luttant contre la violence de proximité, en appuyant le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et en œuvrant au rapatriement et à la réinstallation des membres de groupes armés étrangers. Elle continuera de suivre de près la situation des droits humains au Nord-Kivu et en Ituri et d'appuyer la création d'un espace favorable au dialogue politique et à la concertation à tous les niveaux.

22. La Mission continuera d'assurer la protection physique des civils dans les zones où elle est présente, en mettant de plus en plus l'accent sur la protection par la projection et sur les responsabilités premières qui incombent au Gouvernement. Elle continuera également d'appuyer les opérations militaires des FARDC et de lancer des offensives contre les groupes armés, s'il y a lieu. À cet égard, l'utilisation d'artillerie lourde et d'hélicoptères d'attaque permettra à la Mission de soutenir les FARDC à titre prioritaire et de maintenir une position solide vis-à-vis des groupes armés, tant étrangers que congolais. La MONUSCO tirera parti de l'alignement de son mandat avec celui de la Mission de la SADC, notamment dans la province du Nord-Kivu, à l'appui de l'exécution de son mandat de protection des civils, et mettra ses capacités

opérationnelles et logistiques au service de la poursuite des opérations des FARDC, de la remise en état des routes et d'autres mesures visant à faciliter le déplacement de ses contingents et ceux des forces nationales et régionales, ainsi que l'acheminement de l'aide humanitaire. Elle continuera en parallèle de recueillir et d'analyser les impressions de la population locale concernant la sécurité, la cohésion sociale et l'accès à la justice, en vue de mieux comprendre ses besoins et ses préoccupations en matière de protection et de pouvoir utiliser ces informations pour éclairer l'élaboration et la planification des politiques et les interventions à mener.

23. En ce qui concerne la mise en place d'un environnement protecteur et du dialogue politique associé, les bons offices que la MONUSCO exercera aux niveaux national, provincial et local resteront un volet essentiel de ses activités de protection des civils. La Mission appuiera le rétablissement progressif de l'autorité de l'État, y compris le déploiement de forces nationales de sécurité là où la Mission s'est retirée, et facilitera la mise en œuvre des initiatives de paix régionales actuelles, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Elle renforcera son appui aux réseaux d'alerte rapide, qui seront progressivement pris en main par le pays, ainsi que la création d'un espace propice au renforcement de la confiance et aux initiatives de justice transitionnelle. L'établissement de plans de protection intégrés au niveau des provinces, élaborés conjointement avec les populations locales, les autorités provinciales et les services de sécurité, sera également essentiel pour organiser de manière responsable le retrait de la MONUSCO.

24. Dans le contexte de la transition, la Mission mettra davantage l'accent sur le transfert aux autorités provinciales et territoriales des capacités locales existantes de protection des civils, y compris des systèmes d'alerte rapide et réseaux d'alerte. Elle encouragera également la participation des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes, aux mécanismes de sécurité et de protection locaux. Le Gouvernement devra néanmoins allouer des ressources financières et humaines à ces mécanismes pour en garantir la pérennité.

25. Après le retrait du Sud-Kivu en juin 2024, la Mission continuera de surveiller l'évolution des conditions de sécurité dans les zones où les groupes armés continuent de constituer une menace pour les civils. S'appuyant sur les enseignements tirés de la transition opérée dans d'autres régions du pays, la MONUSCO conservera une équipe résiduelle à Bukavu, laquelle partagera les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies, afin de faciliter l'application des dispositions prises en vue de la transition et d'appuyer la mise en œuvre du plan de transition qui concerne la province en renforçant les capacités des autorités et des populations locales en matière de gestion des conflits et de police de proximité et en soutenant les institutions de justice, les institutions pénitentiaires et les institutions garantes de l'état de droit. La Mission fournira un appui à la protection civile et aux comités locaux de sécurité afin d'améliorer leur capacité à gérer les outils et les mécanismes de protection des civils et les initiatives de règlement des conflits.

26. En Ituri et au Nord-Kivu, la Mission s'attachera de plus en plus à renforcer les capacités locales de protection des civils et à améliorer l'environnement protecteur en renforçant les capacités techniques et logistiques de l'armée, de la police et de l'appareil de justice militaire à l'échelle locale de sorte que ceux-ci puissent enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et autres crimes graves et en poursuivre les auteurs, et ce, dans un objectif de dissuasion. Ces initiatives, qui sont essentielles pour créer les conditions d'un retrait durable de la MONUSCO, verront le jour grâce aux efforts déployés sans relâche par les cellules d'appui aux poursuites judiciaires de la Mission, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo et les partenaires des Nations Unies dans le cadre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice. La Mission

s'attachera à fournir des conseils et un appui techniques pour permettre la constitution de dossiers d'enquête solides dans des affaires importantes et elle renforcera les capacités des autorités judiciaires militaires dans des domaines spécialisés comme les enquêtes numériques et la balistique.

27. La Mission mobilisera les partenaires nationaux et internationaux afin de veiller à la fourniture d'un appui coordonné à la remise en état des infrastructures critiques nécessaires pour garantir un accès sûr aux populations vulnérables et accroître la mobilité des forces de sécurité. Elle continuera également de renforcer la capacité des forces de sécurité nationales à déminer, à neutraliser les munitions explosives, à marquer, à enregistrer et à gérer en toute sécurité les armes et les munitions, ainsi qu'à mettre en œuvre et à évaluer les stratégies et les plans d'action nationaux correspondants afin de garantir la protection des civils.

Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

28. La MONUSCO mettra ses bons offices et ses compétences techniques à la disposition des autorités congolaises afin qu'elles complètent le cadre juridique et les principes directeurs qui sous-tendent le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que d'autres normes nationales et internationales en matière de maîtrise des armements. La Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre du programme national en instaurant un climat propice au dialogue et à une reddition négociée et volontaire des groupes armés et en jetant les bases de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration au sein de la population locale grâce au programme de lutte contre la violence de proximité. Cette approche est essentielle pour créer les conditions nécessaires au retrait progressif de la Mission, conformément au plan de transition conjoint révisé.

29. La MONUSCO s'emploiera à aider les populations à se préparer à accueillir des ex-combattants, en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, les institutions financières internationales et d'autres partenaires clés, et conformément aux initiatives de justice transitionnelle, en développant les activités rémunératrices comme solutions de substitution viables à l'enrôlement dans des groupes armés, tout en faisant mieux connaître les effets préjudiciables de l'économie de guerre dans l'est de la République démocratique du Congo. Dans ce contexte, la MONUSCO, en coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, offrira une assistance technique au Gouvernement pour l'aider à mettre en place une véritable structure nationale civile en charge des principales activités minières. Cette structure gèrera équitablement et de manière productive l'extraction, l'ajout de la valeur, le transport et le commerce des ressources naturelles dans les provinces de l'est du pays, ce qui permettra d'assurer des moyens de subsistance viables, sûrs, dignes pour les ex-combattants et leur communauté d'accueil.

30. En étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, la MONUSCO continuera d'appuyer l'élaboration de stratégies de dialogue efficaces avec les groupes armés étrangers prévoyant notamment des garanties politiques et des garanties de sécurité reposant sur des mécanismes efficaces de rapatriement fondés sur les droits en République démocratique du Congo, ainsi que la mise en place de capacités d'accueil, de réinsertion et de réintégration au Burundi, en Ouganda et au Rwanda. La MONUSCO fournira à cette fin une assistance technique aux mécanismes sous-régionaux chargés des questions liées au rapatriement et à la réinstallation des ex-combattants étrangers, en particulier le Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires.

Elle conservera également des capacités opérationnelles et logistiques permettant d'assurer le transit et le rapatriement en toute sécurité des ex-combattants étrangers.

31. Sur la base du modèle appliqué dans la région de Bendera (Tanganyika) en 2022, la MONUSCO appuiera le déploiement de la Police nationale congolaise dans les zones d'où la force s'est retirée afin de soutenir l'extension effective de la présence et de l'autorité de l'État.

32. Comme le prévoit son mandat, la MONUSCO prendra des mesures pour appuyer le plus rapidement possible le processus de transition, en proposant des activités ciblées de formation et de renforcement des capacités aux forces de sécurité, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains et en étroite coopération avec les principaux partenaires bilatéraux et multilatéraux. Cela signifie que des unités de formation spécialisées rejoindront les composantes Personnel en tenue de la Mission. De plus, la MONUSCO intensifiera son appui technique au renforcement des mécanismes de contrôle et d'établissement des responsabilités à l'intention de la Police nationale congolaise et des FARDC.

33. Dans le cadre des activités qu'elle mène à l'appui de la réforme du secteur de la sécurité, la Mission continuera de s'attacher à mettre à profit ses bons offices et son savoir-faire technique pour dégager une vision commune de la sécurité nationale, aider les autorités congolaises à faire face aux principales difficultés liées à la gouvernance du secteur de la sécurité et accélérer la prise en main par le pays de la réforme du secteur de la sécurité.

34. La Mission s'emploiera à favoriser l'intégration du principe de responsabilité et d'éléments de la justice transitionnelle dans le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, ainsi que le déploiement de forces nationales de sécurité responsables en renforçant l'application du principe de responsabilité et le respect des droits humains et du droit international humanitaire.

35. La MONUSCO soutiendra, par ses bons offices, une approche intégrée au niveau des Nations Unies de la réforme du secteur de la justice, en appuyant le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, notamment par la fourniture d'une expertise technique sur les questions de détention prolongée, d'impunité, de responsabilité et d'accès à la justice. La Mission mettra également son savoir-faire technique au service du Programme commun des Nations Unies pour l'appui à la réforme de la police. Elle poursuivra le renforcement de la sécurité dans six prisons prioritaires, d'une part, en apportant un soutien technique et logistique à l'administration pénitentiaire pour l'aider à développer les compétences opérationnelles et managériales de son personnel en matière de sécurité dans les prisons, de droits humains et de traitement humain des prisonniers, de renseignement pénitentiaire et de gestion des prisonniers à haut risque, notamment les extrémistes violents, et, d'autre part, en renforçant les mécanismes d'alerte et d'intervention rapides. Elle continuera d'avoir recours à des stratégies de partage complet des locaux dans les prisons du Nord-Kivu et de l'Ituri, conservera des capacités résiduelles au Sud-Kivu et proposera des services de mentorat à distance, qui s'accompagneront d'initiatives de partage périodique des locaux, dans les prisons de Kinshasa. La MONUSCO poursuivra en outre sa stratégie de partage des locaux au sein du Ministère de la justice afin d'accélérer la réforme des prisons et plus particulièrement la mise en place de services pénitentiaires.

36. La Mission continuera de donner la priorité à la participation véritable des femmes et des jeunes aux processus de Nairobi et de Luanda, tout en appuyant les mesures prises au niveau national pour lutter contre les discours de haine, l'incitation à la violence, la désinformation et la désinformation. Elle continuera également de tenir compte des questions de genre dans le cadre de l'appui qu'elle fournit aux

institutions et aux acteurs congolais afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité dans l'ensemble des institutions de gouvernance et de sécurité. Elle adoptera une approche globale pour ce qui est de relever les défis liés à la participation des femmes aux processus de paix et aux processus politiques, de recenser les besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons, et d'éliminer les obstacles à leur participation au programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. La Mission continuera d'analyser les processus et initiatives politiques et les processus et initiatives ayant trait à la paix et à la sécurité du point de vue des questions de genre et s'attachera à renforcer les capacités des acteurs de la sécurité nationale et des jeunes sur les principes de masculinité positive pour prévenir et faire reculer la violence sexuelle et fondée sur le genre.

Activités d'appui de la Mission

37. Durant l'exercice 2024/25, la Mission centrera l'exécution de son mandat dans deux provinces : l'Ituri et le Nord-Kivu. Les services d'appui administratif et de soutien logistique auront pour principaux objectifs de : i) concentrer la présence de la Mission, conformément aux plans de transition accélérée et de désengagement de la Mission ; ii) continuer d'apporter un appui complet à la force, à la police des Nations Unies et aux composantes opérationnelles de la Mission. Les activités d'appui s'inspireront des enseignements tirés des transitions similaires opérées dans le cadre d'autres opérations de maintien de la paix et seront guidées par les recommandations et les décisions des organes techniques et délibérants.

38. La concentration de la présence de la Mission nécessitera de classer les éléments d'actif en vue de leur comptabilisation en pertes et de leur cession rapides ; d'ajuster le tableau d'effectifs et l'empreinte de la Mission en vue d'une réduction échelonnée et progressive des effectifs ; de préparer le personnel aux prochaines étapes de leur carrière en proposant des formations professionnelles et des services d'accompagnement psychologique et de bien-être ; de recenser les différends fonciers et de les régler ; de traiter les demandes d'indemnisation au titre de la responsabilité civile ; de préparer les camps et les sites pour que leur transfert aux propriétaires et aux autorités gouvernementales puisse avoir lieu sans heurt. La Mission a déjà terminé de classer tous les actifs et tout le matériel en cinq groupes dans le plan préliminaire de cession des actifs : a) les articles qui seront transférés à la Base d'appui d'Entebbe en vue de leur transfert ultérieur ; b) les articles qui seront transférés pour servir à d'autres activités menées dans le pays par l'Organisation et financées par des contributions statutaires ; c) les articles qui seront vendus à leur valeur nominale aux entités des Nations Unies présentes dans le pays ; d) les articles qui seront vendus conformément à la procédure applicable au matériel ou aux biens de l'Organisation ; e) les articles qui seront donnés au Gouvernement.

39. La Division de l'appui à la mission s'attachera à améliorer la sécurité au sein des bases d'opération, encouragera l'utilisation du système amélioré de drones aériens et facilitera la mobilité des contingents en ajustant la flotte de la Mission. Elle établira également des camps et des sites, distribuera des fournitures pour la défense des périmètres, mettra à niveau les hébergements et remplacera les structures vieillissantes, et assurera les transports aériens afin de permettre à la Mission d'exécuter son mandat, à savoir d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel civil dans le droit fil de l'initiative Action pour le maintien de la paix.

40. Conformément à ce qui est indiqué dans le rapport spécial du Secrétaire général, le bureau local de Bukavu et l'antenne d'Uvira seront fermés d'ici à la fin de l'exercice 2023/24, et seule une petite présence résiduelle sera maintenue. Les

capacités résiduelles de la Mission à Kananga, Tshikapa et Kalemie seront supprimées. La force et la police bénéficieront d'un appui en vue de leur reconfiguration de manière ordonnée dans le cadre du plan de désengagement.

41. La Mission continuera d'améliorer les installations d'assainissement de l'eau, les stations d'épuration des eaux usées et les blocs sanitaires ; de faire des inspections environnementales ; de prendre des mesures correctives sur les sites qui doivent être fermés. Elle poursuivra également le remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables pour la production d'électricité grâce à des raccordements au réseau hydroélectrique et à l'installation de panneaux solaires.

42. En ce qui concerne la fermeture prévue des sites se trouvant au Sud-Kivu, la Mission procédera à leur dépollution avant leur transfert. Il s'agira notamment de vider, nettoyer et désinfecter toutes les installations d'assainissement, comme les blocs sanitaires, les bacs à graisse et les fosses septiques ; de nettoyer, désinfecter et retirer le matériel de traitement des eaux usées, après quoi la zone excavée sera remblayée, compactée et nivelée ; de procéder à l'excavation et à la biodépollution du sol contaminé ; de nettoyer les écoulements d'hydrocarbures ; d'éliminer les déchets dangereux ; d'éliminer tous les déchets solides et liquides non dangereux, conformément aux politiques environnementales et instructions permanentes des Nations Unies.

43. L'effectif civil proposé fait apparaître une diminution globale de 393 postes et emplois, qu'il est proposé de supprimer, à savoir 48 membres du personnel recruté sur le plan international ; 297 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 34 administrateurs et 263 agents des services généraux ; 48 Volontaires des Nations Unies, dont 44 recrutés sur le plan international et 4 sur le plan national.

44. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2024/25 font apparaître une diminution des ressources demandées au titre du personnel militaire et du personnel de police en raison : a) de la réduction du nombre d'observateurs militaires et d'officiers d'état-major qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 508 en 2023/24 à 460 en 2024/25 ; b) de la réduction du nombre de membres des contingents qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 12 866 en 2023/24 à 10 500 en 2024/25 ; c) de la réduction du nombre moyen de policiers des Nations Unies qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 410 en 2023/24 à 307 en 2024/25 ; d) de la réduction du nombre de membres d'unités de police constituées qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 1 410 en 2023/24 à 1 050 en 2024/25. La réduction du nombre de militaires et de membres du personnel de police est imputable au retrait de la Mission du Sud-Kivu.

45. Les ressources demandées reflètent également la diminution des dépenses prévues au titre du personnel civil en raison : a) de la proposition de supprimer 47 postes soumis à recrutement international, 30 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, 247 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, 44 emplois de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 1 emploi de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international, 4 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 16 emplois d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national [personnel temporaire (autre que pour les réunions)] du fait de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira (336 postes et emplois), du transfert au Gouvernement des fonctions assurées par la Mission à Kalemie, Kananga et Tshikapa (26 postes et emplois), et du transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à Entebbe (31 postes) ; b) de la réduction du nombre de membres du personnel fourni par des gouvernements qu'il est prévu de déployer, qui passera de 58 en 2023/24 à 40 en 2024/25, à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

46. Les ressources demandées reflètent la diminution des dépenses prévues au titre des dépenses opérationnelles en raison : a) de la réduction de la flotte d'hélicoptères, qui passera de 30 appareils en 2023/24 à 23 en 2024/25, du fait du retrait de la Mission du Sud-Kivu et conformément aux besoins de la force ; b) de la baisse des coûts fixes et des coûts des heures de vol dans le contrat portant sur un nouvel avion DHC-8 destiné à remplacer l'avion L-382 ; c) de la fermeture du bureau de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, du retrait de la Mission du Sud-Kivu et du transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à la Base d'appui d'Entebbe ; d) de la diminution de la consommation de carburant destiné aux groupes électrogènes et aux avions en raison de la réduction des heures de vol. Cette réduction des ressources demandées est contrebalancée en partie par une augmentation au titre des activités relatives aux programmes.

C. Coopération au niveau régional

47. Conformément à la résolution [2666 \(2022\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission coordonnera les efforts déployés et échangera régulièrement des informations avec le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Elle recherchera également des possibilités de mettre en place des stratégies coordonnées, notamment avec la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination, composée d'experts en sécurité du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda. Elle poursuivra le dialogue engagé avec les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'avec les organisations et mécanismes régionaux, notamment l'Union africaine, la SADC, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté de l'Afrique de l'Est, afin de leur recommander d'appuyer les priorités du Gouvernement en matière de stabilisation. Elle continuera également d'appuyer la mise en œuvre des initiatives de paix régionales, notamment les processus de Nairobi et de Luanda, pour instaurer un climat de confiance entre les États de la région et créer les conditions propices au dialogue et aux consultations politiques visant à résoudre les problèmes d'insécurité dans l'est de la République démocratique du Congo.

48. Durant l'exercice 2024/25, la Mission continuera de transférer au Centre de services régional d'Entebbe les services actuellement fournis par la MONUSCO sur la Base d'appui d'Entebbe. Elle continuera de gérer la Base et de fournir des services d'appui technique et logistique au Centre et aux autres entités qui s'y trouvent, mais les fonctions liées à la prestation sur le terrain de services technologiques et de services de sûreté et de sécurité seront transférées dans le cadre de l'approche échelonnée de transfert au Centre de services régional des fonctions exécutées par la Mission. Entre-temps, tout au long de l'exercice 2024/25, la MONUSCO continuera de fournir un appui logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de l'effectif de chaque entité à la Base d'appui, comme indiqué dans les accords relatifs aux opérations.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

49. Pendant l'exercice 2024/25, la Mission centrera ses activités sur l'exécution du plan de désengagement complet, en étroite coordination avec le Gouvernement,

l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires clés, afin d'organiser une réduction responsable et échelonnée des effectifs.

50. En consultation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux, les institutions financières internationales et les membres de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'œuvrer en faveur d'une transition inclusive, qui tiendra compte des résultats de l'état des lieux des capacités des Nations Unies en République démocratique du Congo. À cet égard, la Mission continuera de prendre part à une approche intégrée des Nations Unies en faveur de la paix, du développement et de la stabilité, dans le cadre de l'application de l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix ; à l'établissement de l'analyse commune de pays ; à l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, qui tiendra pleinement compte de la transition. La Mission continuera également d'apporter un appui à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable au titre de la période 2020-2024 ; aux engagements nationaux pris dans le cadre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ; au plan d'action national de deuxième génération sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité ; à la stratégie nationale pour l'application de la résolution 2250 (2015) du Conseil de sécurité sur les jeunes et la paix et la sécurité.

51. Il sera essentiel de nouer de véritables partenariats avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux et bilatéraux pour assurer une transition échelonnée responsable. La MONUSCO continuera par conséquent de collaborer avec ses partenaires pour pérenniser les acquis auxquels elle a contribué dans les domaines de la justice, du maintien de l'ordre, de la stabilisation et des droits humains. La mobilisation efficace des ressources sera déterminante si l'on veut mener à bien le processus de transition, tout comme le seront les interventions de consolidation de la paix pendant et après le retrait de la Mission, qui devront tenir compte des enseignements tirés de l'expérience.

52. La Mission poursuivra sa collaboration stratégique et opérationnelle avec les partenaires nationaux, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires clés en vue de promouvoir le programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. Elle appuiera la coordination d'un programme conjoint des Nations Unies afin de soutenir la réinsertion et la réintégration d'ex-combattants et de membres de la communauté, qui constituent une passerelle indispensable entre l'action menée par la Mission et les activités relatives aux programmes menées par l'équipe de pays et d'autres partenaires.

53. Conformément au plan de transition conjoint révisé, la Mission continuera d'apporter son appui à une réforme inclusive du secteur de la sécurité pilotée par le pays afin de l'aider à améliorer, d'une part, la transparence, l'application du principe de responsabilité, la participation et la capacité de répondre aux besoins de la population, et, d'autre part, la gouvernance et l'efficacité générale du secteur de la sécurité, notamment grâce à une réforme des secteurs de la police et de la défense. Les activités viseront à ancrer les réformes des institutions de sécurité dans le plan national de développement afin d'inscrire la transformation dans la durée tout en répondant aux besoins ponctuels.

54. La Mission n'apportera plus de soutien direct au système de justice civile, mais elle continuera d'appuyer la politique nationale de réforme de la justice. L'accent sera mis sur la réforme et l'amélioration du fonctionnement du système de justice civile, en particulier de l'appareil de justice pénale. Du fait de la réduction des effectifs de la Mission, le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice deviendra pour

l'ONU un moyen essentiel d'aider le système national de justice militaire à faire face aux crimes de guerre, crimes contre l'humanité et autres crimes associés au conflit, à protéger les civils et à mieux appliquer le principe de responsabilité aux forces armées. Le Programme s'appuiera sur les compétences spécialisées de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), du Service de la lutte antimines et du Bureau de lutte contre le terrorisme et s'inspirera de l'action menée par le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour lutter contre la criminalité transfrontalière.

55. La Mission continuera de collaborer avec les FARDC et la Police nationale congolaise et de les aider dans l'exécution de leurs plans d'action visant à prévenir et combattre la violence sexuelle, en respectant l'esprit du texte du communiqué conjoint signé entre l'ONU et la République démocratique du Congo ainsi que son additif. Une telle coopération est essentielle pour mettre en place sans délai un dispositif chargé de lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits. La Mission continuera d'apporter son appui à la Police nationale congolaise pour ce qui est de la police de proximité et des enquêtes portant sur les formes graves de criminalité transnationale et organisée. Elle cherchera à renforcer sa collaboration avec ses partenaires pour aider le (la) coordonnateur(trice) du Bureau spécial du Président chargé des jeunes et de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la traite des personnes, ainsi que le Ministère du genre, famille et enfant et le Ministère des droits humains. Ces mesures contribueront à rendre pleinement opérationnels les services multisectoriels intégrés destinés aux victimes de violences sexuelles commises en période de conflit et de violences sexuelles et fondées sur le genre.

56. En outre, la Mission participera à l'action menée sous la houlette de l'équipe de pays des Nations Unies et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs pour veiller à la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Elle collaborera avec la section congolaise du Réseau des femmes d'influence en Afrique en fournissant un appui technique et en participant aux réunions de son conseil consultatif pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs. Aux côtés des organismes des Nations Unies, elle contribuera également à la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

57. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

58. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la Mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général													
Postes approuvés (2023/24)	1	–	2	–	2	5	–	5	5	–	–	–	10
Postes proposés (2024/25)	1	–	2	–	2	5	–	5	5	–	–	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	16	26	6	49	13	20	33	9	–	9	91
Postes proposés (2024/25)	–	1	16	26	6	49	10	20	30	8	–	8	87
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	(1)	–	(1)	(4)
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	–	1	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel													
Effectif approuvé (2023/24)	–	1	16	27	6	50	13	20	33	9	–	9	92
Effectif proposé (2024/25)	–	1	16	27	6	50	10	20	30	8	–	8	88
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	–	(3)	(1)	–	(1)	(4)
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)													
Postes approuvés (2023/24)	1	1	4	2	2	10	3	4	7	1	–	1	18
Postes proposés (2024/25)	1	1	4	2	2	10	3	4	7	1	–	1	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : SSG = sous-secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; VNU = Volontaire des Nations Unies ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e).

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel													
Effectif approuvé (2023/24)	1	1	5	2	2	11	3	4	7	1	–	1	19
Effectif proposé (2024/25)	1	1	5	2	2	11	3	4	7	1	–	1	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)													
Postes approuvés (2023/24)	1	1	4	1	2	9	2	8	10	1	–	1	20
Postes proposés (2024/25)	1	1	4	1	2	9	2	8	10	1	–	1	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre													
Postes approuvés (2023/24)	–	–	1	2	–	3	5	1	6	6	1	7	16
Postes proposés (2024/25)	–	–	1	2	–	3	5	1	6	6	1	7	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux													
Postes approuvés (2023/24)	–	4	6	–	2	12	1	7	8	7	–	7	27
Postes proposés (2024/25)	–	3	4	–	2	9	–	5	5	4	–	4	18
Variation nette	–	(1)	(2)	–	–	(3)	(1)	(2)	(3)	(3)	–	(3)	(9)
Total partiel (personnel civil)													
Effectif approuvé (2023/24)	3	7	33	31	14	88	24	45	69	24	1	25	182
Effectif proposé (2024/25)	3	6	31	31	14	85	20	43	63	20	1	21	169
Variation nette	–	(1)	(2)	–	–	(3)	(4)	(2)	(6)	(4)	–	(4)	(13)
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	1	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	1	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire inclus)													
Postes approuvés (2023/24)	3	7	34	32	14	90	24	45	69	24	1	25	184
Postes proposés (2024/25)	3	6	32	32	14	87	20	43	63	20	1	21	171
Variation nette	–	(1)	(2)	–	–	(3)	(4)	(2)	(6)	(4)	–	(4)	(13)

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 2
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau du (de la) Chef de cabinet					
Bureau des affaires juridiques					
Emploi	–	P-3	Juriste	Reconduction	
Total partiel	–				
Cellule d'analyse conjointe de la Mission					
Postes	-1	AN	Analyste de l'information	Suppression	
	-1	AN	Analyste de l'information (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	AN	Assistant (analyste de l'information)	Suppression	
Emploi	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Analyste de l'information	Suppression	
Total partiel	-4				
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)					
Emploi	–	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Reconduction	
Total partiel	–				
Bureaux locaux					
Postes	-1	D-1	Chef de bureau	Suppression	
	-1	P-5	Chef de bureau	Suppression	
	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois	-1	AN	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	
	-1	GN	Chauffeur	Suppression	
	-3	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Spécialiste de la planification et de la coordination	Suppression	
Total partiel	-9				
Total	-13				

Bureau du (de la) Chef de cabinet

Bureau des affaires juridiques

59. Au premier trimestre 2021, la compagnie d'assurance maladie du personnel des Nations Unies a décelé, en République démocratique du Congo, un nombre important de cas présumés de fraude à l'assurance maladie qui concerneraient jusqu'à 188 membres de la MONUSCO. Afin de faciliter les enquêtes sur ces cas, un emploi de juriste (P-3), financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), a été créé. Compte tenu de la poursuite des enquêtes au cours de l'exercice 2024/25, il est proposé de conserver l'emploi de juriste (P-3). Le (la) titulaire est chargé(e) d'examiner les rapports d'enquête et les pièces justificatives afin de formuler des avis sur l'ouverture d'une procédure disciplinaire et les mesures disciplinaires à prendre, ainsi que d'établir les documents connexes et de représenter le Secrétaire général dans les procédures écrites et orales introduites devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.

Cellule d'analyse conjointe de la Mission

60. Conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les possibilités d'adapter la configuration de la MONUSCO, le bureau local de Bukavu et l'antenne d'Uvira seront fermés. Du fait de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer un poste d'analyste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un emploi d'analyste de l'information (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), un poste d'analyste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) (analyste de l'information) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)

61. Un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), financé à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), a été créé le 1^{er} juillet 2022 pour diriger l'exécution du programme de lutte antimines de la MONUSCO. Compte tenu de la poursuite du programme pendant l'exercice 2024/25, il est proposé de conserver l'emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4). Le (la) titulaire est chargé(e) de concevoir la stratégie relative au programme de lutte antimines de la Mission ; de diriger la planification opérationnelle, l'élaboration des programmes et l'exécution des mesures à prendre face aux menaces ; d'appuyer les initiatives de sensibilisation ; de superviser les prestations et la performance des partenaires d'exécution.

Bureaux locaux

62. Du fait de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de chef de bureau (D-1), deux postes de spécialiste des questions politiques (1 P-4 et 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste de chauffeur(se) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et trois emplois de spécialiste de la planification et de la coordination (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

63. Du fait du transfert au Gouvernement des fonctions assurées par la Mission, il est proposé de supprimer un poste de chef de bureau (P-5) basé à Kalemie.

Composante 1 : protection des civils

64. La MONUSCO continuera, là où elle est présente, d'appliquer une stratégie globale de protection des civils à l'appui du Gouvernement, de centrer son action sur l'extension de l'autorité de l'État et de promouvoir le redéploiement des forces nationales de défense et de sécurité dans les zones de tension prioritaires, au Nord-Kivu et en Ituri. Elle fournira une protection physique aux civils menacés et empêchera et dissuadera les groupes armés et les milices locales de perpétrer des actes de violence contre la population. La force conservera sa capacité à déployer conjointement des unités de combat et le personnel civil.

65. La Mission fournira un soutien en matière de logistique, d'échange d'informations et d'évacuation sanitaire aux FARDC et à la Mission de la SADC dans le cadre des opérations militaires qu'ils planifieront et conduiront contre les groupes armés, suivant une planification conjointe et dans le plein respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Le cas échéant, elle mènera des opérations offensives, avec les FARDC ou en soutien à celles-ci. Elle continuera d'assurer la sécurité de zone au Nord-Kivu et en Ituri pour aider les acteurs humanitaires à fournir une aide humanitaire essentielle aux populations touchées et s'emploiera à transférer la responsabilité de cette tâche aux forces nationales de sécurité.

66. La Mission poursuivra ses consultations politiques au moyen d'initiatives de dialogue avec les autorités congolaises compétentes, les représentants de la société civile et les acteurs politiques locaux (notamment des membres des parlements et des partis politiques provinciaux), les chefs traditionnels et religieux, les associations de femmes et les organisations de jeunes. Pour faciliter la transition, la MONUSCO encouragera la mise en place de cadres de dialogue permanents au Nord-Kivu et en Ituri, qui s'inscriront dans le programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et qui sera pris en charge progressivement par les autorités provinciales.

67. La Mission s'emploiera, aux côtés de partenaires, à transférer la gestion des dispositifs d'alerte rapide et des comités de protection locaux aux autorités provinciales au Nord-Kivu et en Ituri. Cette initiative s'inscrira dans le cadre de l'établissement des plans de protection intégrés au niveau des provinces, élaborés conjointement par les populations locales, les autorités nationales et locales et les services de sécurité. La MONUSCO continuera de renforcer les capacités de la Police nationale congolaise pour lui permettre d'assurer efficacement la sécurité dans les territoires et les zones urbaines, notamment au moyen d'initiatives de police de proximité et de centres de commandement communs.

68. La Mission, dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, coordonnera les

projets visant à démobiliser les ex-combattants et à aider les populations dans les zones de tension en tenant compte de l'issue du dialogue politique. Conformément au plan de transition conjoint révisé, la Mission encouragera, aux côtés de partenaires, la mise en place d'un cadre institutionnel à même de créer des conditions propices à la réussite du programme de stabilisation. Ces mesures seront complétées par des initiatives de lutte contre la violence de proximité et s'inscriront dans une démarche participative et locale. La Mission fournira également des conseils et un appui techniques pour la gestion et l'élimination des armes et des munitions collectées dans le cadre des processus de désarmement et de démobilisation.

69. La Mission continuera de surveiller les violations des droits humains qui sont commises au Nord-Kivu et en Ituri et d'en rendre compte ; elle réalisera à cette fin des évaluations de la menace et des enquêtes afin de recueillir et de communiquer des informations sur ces violations des droits humains, y compris des cas de violence sexuelle liée aux conflits et des violations des droits de l'enfant, et encouragera les autorités à lutter contre les violations des droits humains et à mettre l'accent sur les réformes institutionnelles essentielles à une protection des civils qui s'inscrira dans la durée.

70. La MONUSCO aidera le Gouvernement à lutter contre l'impunité des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité, des violations graves des droits humains et des violences sexuelles liées aux conflits, en fournissant un appui technique et logistique aux autorités judiciaires militaires et civiles pour les aider à rassembler des preuves, à mener des enquêtes et à poursuivre les auteurs de ces crimes. La Mission collaborera avec les partenaires nationaux pour s'assurer de la solidité des dossiers d'enquête portant sur des affaires prioritaires et renforcer les capacités nationales en matière d'enquêtes numériques et de balistique. Elle continuera d'apporter une aide aux victimes et une protection judiciaire aux témoins, en étroite collaboration avec les partenaires spécialisés. La MONUSCO s'attachera à humaniser et à sécuriser la prise en charge des prisonniers à haut risque, notamment les extrémistes violents et les chefs de groupes armés.

71. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUSCO aidera le Gouvernement à mettre en place des mécanismes de justice transitionnelle pour promouvoir la paix, l'application du principe de responsabilité et la réconciliation. Les hauts responsables de la Mission poursuivront les activités de sensibilisation menées auprès du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre le recrutement d'enfants, auprès du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État chargé(e) des femmes, des jeunes et de la lutte contre la violence sexuelle et auprès des responsables des institutions nationales chargées de la sécurité afin de promouvoir l'application du communiqué commun et de son additif et des plans d'action nationaux connexes.

72. Compte tenu de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et des restes explosifs de guerre, la MONUSCO transférera les tâches et les connaissances techniques aux autorités nationales en organisant à l'intention des forces armées nationales des activités de formation et de mentorat, notamment en renforçant les capacités nationales d'intervention face aux engins explosifs par l'apport d'un soutien sur site aux FARDC.

73. La communication stratégique restera essentielle aux fins de l'exécution du mandat de la Mission et de la réduction de ses effectifs, ainsi que de la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. À cette fin, la Mission anticipera et surveillera le lancement de campagnes de désinformation qui nuisent à son action et y réagira, et soutiendra les projets visant à pérenniser Radio Okapi.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.1 Renforcement de la sécurité des civils menacés physiquement par la présence de groupes armés et la violence intercommunautaire dans les zones touchées par le conflit armé

1.1.1 Nombre de groupes armés inscrits au programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation (2022/23 : 0 ; 2023/24 : 10 ; 2024/25 : 5)

1.1.2 Augmentation du pourcentage de problèmes de sécurité résolus à la suite d'alertes émises par des réseaux d'alerte civils (2022/23 : 61 % ; 2023/24 : 65 % ; 2024/25 : 65 %)

1.1.3 Nombre de violations graves avérées commises par des groupes armés contre des enfants pendant un conflit armé (2022/23 : 3 147 ; 2023/24 : 1 500 ; 2024/25 : 1 500)

1.1.4 Nombre de personnes déplacées par an (2022/23 : 6,2 millions ; 2023/24 : 2,1 millions ; 2024/25 : 2,1 millions)

Produits

- Réalisation de 2 000 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drones aériens afin d'améliorer l'appréciation de la situation
- Fourniture de 1 000 escortes de missions humanitaires dans les zones de tension où la Mission est présente
- Conduite de 1 opération au niveau des bataillons et de 20 opérations au niveau des compagnies, suivies d'une évaluation des dégâts causés par les combats, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés
- Organisation de 4 sessions de renforcement des capacités à l'intention de 30 formateurs des FARDC et de 4 exercices d'entraînement d'ordre technique sur le terrain à l'intention de 40 officiers et sous-officiers des FARDC dans les zones prioritaires du Nord-Kivu et de l'Ituri afin de soutenir le renforcement des capacités des FARDC en matière de direction, de tactiques de contre-embuscade, de mouvements de combat, d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, d'opérations d'information, d'aménagement et de sécurité des bases et des postes gérés par les compagnies, de planification des patrouilles conjointes, d'orientation et de tactiques de guerre dans la jungle
- Conduite, avec les commissions de démobilisation et de réintégration des pays membres du Groupe de contact et de coordination et avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, de 4 missions de contrôle pour suivre le processus de réintégration des combattants rapatriés et des personnes à leur charge et recueillir des éléments permettant d'élaborer et de produire des supports de sensibilisation à l'appui du plan d'action du Groupe de contact et de coordination
- Réalisation de 7 280 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (20 patrouilles par jour en moyenne, soit un total de 320 policières et policiers)
- Réalisation de 5 séances de sensibilisation sur les initiatives locales de lutte contre la radicalisation à l'intention de 30 responsables de la société civile et membres de la population locale, y compris des jeunes, et de 30 policiers
- Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières
- Appui à 12 opérations conjointes dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains

- Conduite de 10 missions d'évaluation des mécanismes de protection en vigueur en Ituri et au Nord-Kivu afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pour le transfert des mécanismes aux autorités locales, après le retrait de la Mission
- Mise en place de 10 équipes mixtes de protection de la population civile et conduite de 120 missions d'évaluation conjointes dans les zones touchées par le conflit armé pour évaluer et limiter les risques auxquels sont exposés les femmes, les hommes, les garçons et les filles en matière de protection et appuyer les mesures de prévention et d'intervention prises par les partenaires congolais et internationaux
- Organisation, aux niveaux provincial et territorial, de 10 campagnes de sensibilisation ciblant les combattants et les membres de la communauté, à l'appui du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
- Organisation de 15 réunions avec des groupes armés pour obtenir la libération de 250 enfants présents dans leurs rangs et prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants
- Production de 52 épisodes de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie » pour encourager les ex-combattants à participer au programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, et diffusion quotidienne des épisodes par Radio Okapi et les stations de radio mobiles ainsi que par des stations de radio locales avec lesquelles des partenariats ont été établis
- Organisation, à l'intention des autorités nationales et provinciales chargées du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, de 36 sessions de renforcement des capacités animées par les membres de la MONUSCO avec lesquels ils partagent des locaux pour fournir un soutien et des conseils techniques sur la mise en œuvre du programme
- Organisation de 12 réunions avec les autorités nationales chargées du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation afin de planifier et coordonner le financement et la mise en œuvre du programme et d'assurer la cohérence de l'appui international
- Organisation de 24 réunions avec des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales pour coordonner l'appui au programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et élaborer un programme d'action conjoint des Nations Unies
- Organisation de 2 réunions du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation en vue d'appuyer la programmation, d'assurer la supervision du Fonds et d'engager un dialogue stratégique sur le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
- Lancement de 45 projets de lutte contre la violence de proximité afin de créer des solutions économiques viables pour éviter le recrutement dans les groupes armés et d'appuyer le programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
- Organisation de 60 sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation avec des représentants des femmes et des jeunes, les autorités publiques et territoriales, les chefs coutumiers, les FARDC, la Police nationale congolaise, des membres des organisations de la société civile et des membres des comités de protection locaux afin de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les comités de protection locaux et les mécanismes d'alerte rapide des réseaux d'alerte locale
- Organisation, à l'intention notamment des femmes et des filles associées aux groupes armés, de 45 initiatives de sensibilisation menées par des équipes de liaison féminine au Nord-Kivu et en Ituri au sujet des outils à utiliser à l'échelle locale aux fins de la protection des civils, du respect des droits humains et du règlement des conflits
- Conduite de 600 opérations ponctuelles de destruction d'engins explosifs faisant suite à des alertes émises par les populations dans les zones de conflit du Nord-Kivu et de l'Ituri
- Traitement de 20 demandes d'intervention en lien avec des engins explosifs improvisés

- Conduite de 1 session de formation sur les assauts avec risque d'explosion à l'intention de 40 membres des FARDC et de 1 session de formation à l'intention de 200 membres des FARDC sur la recherche et la détection de base d'engins explosifs improvisés
- Présentation de 1 stratégie nationale de lutte contre les engins explosifs élaborée en collaboration avec le Comité national de coordination de la lutte contre le terrorisme international
- Maintien d'une moyenne de 20 bases opérationnelles de compagnie ; 60 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide ; 20 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 100 patrouilles quotidiennes en moyenne (60 de jour et 40 de nuit) par les contingents, et d'une moyenne de 20 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits humains commises par des groupes armés ou des agents de l'État
- Organisation de réunions de coordination trimestrielles avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs afin d'appuyer les efforts déployés par la cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination pour neutraliser les forces hostiles en République démocratique du Congo et dans la région
- Organisation, à l'intention des coordonnateurs nationaux et provinciaux du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation et de leurs équipes, de 5 sessions de formation visant à transférer les connaissances sur les approches innovantes en matière de désarmement et de démobilisation et sur la flexibilité de l'ordre des opérations (« flexible sequencing »), assorties d'interventions en vue de la réintégration dans les communautés locales
- Réfection de 5 centres de transit afin de faciliter le rapatriement dans leur pays d'origine des combattants étrangers et des personnes à leur charge

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

1.2.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits humains, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties de procédure (2022/23 : 312 ; 2023/24 : 420 ; 2024/25 : 430)

1.2.2 Nombre de cas avérés de violations des droits humains commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2022/23 : 1 056 ; 2023/24 : 1 400 ; 2024/25 : 1 200)

1.2.3 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2022/23 : données non disponibles ; 2023/24 : 70 % ; 2024/25 : 75 %)

Produits

- Réalisation de 1 sondage de l'opinion publique sur les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo
- Organisation de 6 réunions avec l'Auditeur général des FARDC, le premier Président de la Haute Cour militaire et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire sur les mécanismes successeurs pour les cellules d'appui aux poursuites judiciaires
- Établissement de 4 rapports trimestriels et de 1 rapport annuel décrivant les tendances, les statistiques et les analyses relatives aux violations graves des droits humains en République démocratique du Congo
- Tenue de 50 séances de sensibilisation au respect des droits humains à l'intention de 1 200 membres de la police

- Organisation de 10 séances d'accompagnement et de 10 séances de restitution et groupes de discussion sur les résultats des sondages avec les principales autorités nationales et provinciales et la société civile afin d'améliorer l'utilisation des résultats des sondages et de mieux comprendre les questions de protection et les mesures prises par le Gouvernement
- Organisation de 10 réunions avec le groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action des FARDC adopté en 2012 pour prévenir et faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants
- Organisation, à l'intention des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 10 séances de formation sur le droit international humanitaire, le droit international des droits humains, la politique de diligence voulue en matière de droits humains et les violences sexuelles liées au conflit dans les zones touchées par le conflit
- Organisation de 12 séances de travail avec le (la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État chargé(e) des femmes, des jeunes et de la lutte contre la violence sexuelle, les FARDC et la Police nationale congolaise aux fins de l'application du communiqué commun et de son additif et des plans d'action contre la violence sexuelle
- Organisation, à l'intention des autorités locales et de la société civile, de 20 ateliers de renforcement des capacités et séances d'accompagnement axés sur la gouvernance locale, en particulier sur la sécurité et la protection des civils, y compris les alertes rapides, dans 10 entités territoriales décentralisées
- Production de 20 rapports sur la situation des droits humains portant notamment sur les violences sexuelles liées au conflit, les violences fondées sur le genre et le respect des droits humains et de la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Tenue de 30 séances de sensibilisation et groupes de discussion visant à améliorer la gouvernance, la gestion, la planification et la budgétisation de la sécurité à l'échelle locale, et consolidation de 15 conseils locaux pour la sécurité
- Organisation, à l'intention des membres des FARDC, de 10 séances de sensibilisation aux risques axées sur l'atténuation des risques et l'adoption de pratiques plus sûres lors de la détection, de la manipulation et de la neutralisation des engins explosifs improvisés
- Conduite de 30 missions de suivi et d'évaluation et de 5 missions d'enquête pour recueillir des preuves des violations des droits humains et des atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par le conflit armé
- Conduite, dans le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains, de 150 évaluations des risques dans le cadre de l'appui apporté aux forces de sécurité non onusiennes
- Organisation, à l'intention des autorités judiciaires du Nord-Kivu et de l'Ituri, de 6 sessions de renforcement des capacités afin de fournir des conseils techniques sur les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains
- Installation et remise à neuf de dispositifs permettant de stocker sans risque 2 500 armes de la force publique dans l'est de la République démocratique du Congo
- Apport d'un soutien logistique au déploiement de 10 missions d'enquête et organisation de 15 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant et de juger les auteurs de ces actes
- Conduite de missions de surveillance mensuelles dans le Nord-Kivu et en Ituri pour analyser et évaluer les flux d'armes et de munitions à destination des groupes armés
- Organisation, à l'intention de 100 membres des forces de défense et de sécurité nationales, de sessions de formation des formateurs à la gestion des armes et des munitions

Tableau 3

Ressources humaines : composante 1 (protection des civils)

24-01469

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
III. Personnel civil													
Postes proposés (2024/25)	–	–	2	5	–	7	10	3	13	2	1	3	23
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(4)	–	(4)	–	–	–	(5)
Bureau des affaires civiles													
Postes approuvés (2023/24)	–	1	5	6	1	13	16	156	172	7	2	9	194
Postes proposés (2024/25)	–	1	4	4	1	10	12	106	118	7	2	9	137
Variation nette	–	–	(1)	(2)	–	(3)	(4)	(50)	(54)	–	–	–	(57)
Total (personnel civil)													
Postes approuvés (2023/24)	1	3	15	39	9	67	48	180	228	30	4	34	329
Postes proposés (2024/25)	1	3	14	32	8	58	38	128	166	24	4	28	352
Variation nette	–	–	(1)	(7)	(1)	(9)	(10)	(52)	(62)	(6)	–	(6)	(77)
Total													
Postes approuvés (2023/24)													14 489
Postes proposés (2024/25)													12 352
Variation nette													(2 137)

Tableau 4
Ressources humaines : protection des civils

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme					
Postes	-3	P-3	Spécialiste des droits humains	Suppression	
	-1	P-2	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	Service mobile	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	
	-1	Service mobile	Assistant(e) administratif(ve)	Réaffectation	
	+1	Service mobile	Assistant(e) aux systèmes d'information	Réaffectation	
	-2	AN	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) (droits humains)	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois	-5	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Spécialiste des droits humains	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
Total partiel	-15				
Section de la protection de l'enfance					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de la protection de l'enfance	Suppression	
	-2	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-2	AN	Spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
Total partiel	-5				
Bureau des affaires civiles					
Postes	-1	P-4	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste des affaires civiles	Suppression	
	-1	P-2	Spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-4	AN	Spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-4	GN	Assistant(e) (gestion des programmes)	Suppression	
	-46	GN	Assistant(e) (liaison)	Suppression	
Total partiel	-57				
Total	-77				

Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme

74. Du fait de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des droits humains (P-3), trois emplois de spécialiste des droits humains (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), un poste d'assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile), un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) (droits humains) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

75. Du fait du transfert au Gouvernement des fonctions assurées par la Mission, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des droits humains (P-3), un emploi de spécialiste des droits humains (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe)

(administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) (droits humains) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basés à Kalemie ; un poste de spécialiste des droits humains (P-3) et un emploi de spécialiste des droits humains (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) basés à Kananga ; un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et un emploi de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) basés à Tshikapa.

76. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme gère de vastes bases de données pour traiter quotidiennement les informations émanant de ses groupes thématiques et groupes sur le terrain. Ces informations et leur traitement sont essentiels pour garantir l'établissement de rapports fondés sur des données à même de permettre au Bureau de bien gérer l'information en toute sécurité et de fournir des informations qualitatives crédibles et fiables. Compte tenu du volume d'informations à traiter, il faut que l'appui à ces bases de données soit assuré par des compétences spécialisées. Par conséquent, il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile) en un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (agent(e) du Service mobile).

77. Le (la) titulaire du poste d'assistant(e) aux systèmes d'information sera la personne référente pour ce qui est de coordonner et suivre les projets de développement d'applications ; de superviser la qualité des données et des statistiques produites par le Bureau ; d'établir des infographies pour les rapports et les séances d'information ; d'aider le Bureau à régler les problèmes informatiques et à les faire remonter en vue d'obtenir une assistance rapide ; d'apporter un appui au stockage électronique et à l'archivage de la documentation sur différentes plateformes.

Section de la protection de l'enfance

78. Du fait de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la protection de l'enfance (P-3), deux postes de spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux postes de spécialiste de la protection de l'enfance (adjoint(e) de 2^e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Bureau des affaires civiles

79. Du fait de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira et des bases situées au Sud-Kivu, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des affaires civiles (1 P-4 et 1 P-3), quatre postes de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe) (1 P-2 et 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), trois postes d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et 39 postes d'assistant(e) (liaison) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

80. Du fait de la concentration de la présence de la Mission dans les zones de tension du Nord-Kivu et de la fermeture des bases de Lubero et de Kanyobagonga qui s'est ensuivie, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et six postes d'assistant(e) (liaison) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

81. Du fait du transfert au Gouvernement des fonctions assurées par la Mission, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) (liaison) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basés à Kalemie.

Composante 2 : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

82. La MONUSCO continuera d'user de ses bons offices pour aider à consolider la stabilité politique et à renforcer les institutions de l'État. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, elle s'efforcera de favoriser la démocratisation et l'inclusion, de promouvoir la réconciliation entre les communautés et d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Elle usera de ses bons offices auprès des populations concernées, de la société civile, notamment auprès de groupes de femmes et de jeunes, des responsables politiques et des entités étatiques chargées de la défense et de la sécurité. Elle aidera le Gouvernement à assumer pleinement ses responsabilités essentielles concernant la sécurité et le respect de l'état de droit, conformément au plan de transition conjoint révisé.

83. La MONUSCO continuera de travailler en étroite collaboration avec des organisations de la société civile, des organismes religieux, des femmes en position de responsabilité, des associations de commerçants, des autorités locales et des mécanismes locaux de règlement des conflits en nouant un dialogue inclusif et en promouvant la réconciliation à l'échelle du pays et des provinces. Elle entretiendra des relations de travail étroites avec les représentants du parlement, du pouvoir judiciaire, de la présidence, du Gouvernement, de la société civile et de la communauté internationale afin de cultiver une vision commune de la consolidation de la gouvernance démocratique et de promouvoir les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité.

84. La MONUSCO continuera d'offrir ses bons offices et des conseils stratégiques et techniques pour faciliter l'élaboration d'un cadre national de planification et d'action pour la réforme du secteur de la sécurité fondé sur une vision nationale commune, en collaboration avec les partenaires internationaux et les institutions nationales, notamment le Conseil national de sécurité, les ministères d'exécution concernés et les commissions parlementaires chargées de la défense et de la sécurité. En outre, elle travaillera avec des institutions chargées de la sécurité aux niveaux national et provincial pour renforcer leurs mécanismes de contrôle interne afin de promouvoir l'application du principe de responsabilité et d'améliorer l'efficacité opérationnelle. En application des résolutions du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité, elle appuiera l'action nationale visant à garantir une véritable participation des femmes aux institutions chargées de la sécurité au moyen d'activités portant sur le recrutement et la rétention.

85. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'user de ses bons offices pour appuyer la mise en œuvre de la politique nationale de réforme de la justice pour 2017-2026 et du Programme commun des Nations Unies pour l'appui à la réforme de la police. Cet appui sera axé sur le renforcement de la chaîne pénale au sein du système judiciaire civil, sur la lutte contre la détention prolongée et l'impunité et sur l'accès à la justice. La Mission apportera également un appui à la Police nationale congolaise en matière de sécurité de base et de maintien de l'ordre.

86. À l'aide de ses bons offices, la Mission appuiera la réforme pénitentiaire en cours, notamment en soutenant la création de la direction générale des établissements pénitentiaires et en apportant un appui aux bureaux régionaux et au personnel pénitentiaire, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle continuera également de renforcer les capacités de gestion et les capacités opérationnelles du personnel pénitentiaire national en lien

avec la gestion et la sécurité des prisons, tout en renforçant les capacités des formateurs de métier afin d'atteindre à de hauts niveaux de professionnalisme.

87. La MONUSCO appuiera les processus de justice transitionnelle et aidera le Gouvernement à examiner les antécédents des ex-combattants pour déterminer si ceux-ci ont commis de graves violations des droits humains. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix, le Fonds de cohérence pour la stabilisation et les institutions financières internationales, elle aidera le Gouvernement à coordonner les mesures prises par l'ensemble des partenaires afin de garantir la complémentarité des financements et des programmes et, de ce fait, leur efficacité pour les communautés concernées.

88. La Mission continuera de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux et les entraves à la participation à la vie politique là où elle est présente, ainsi que de mener des enquêtes à leur sujet, afin que les Congolaises et Congolais, y compris les enfants, puissent exercer leurs droits constitutionnels dans un environnement libre, inclusif et sécurisé, et que les agents de l'État fassent preuve de la plus grande retenue lorsqu'ils interviennent dans des manifestations pacifiques. Elle contribuera à la tenue de consultations avec les communautés touchées par la violence et le conflit afin de renforcer les mécanismes de justice transitionnelle, fournira un soutien technique pour la mise en œuvre de stratégies provinciales visant à engager des poursuites pour les crimes les plus graves et soutiendra les initiatives de réparation ainsi que les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité, conformément à la feuille de route établie par le Président de la République démocratique du Congo.

89. En outre, la MONUSCO et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme s'efforceront de soutenir les efforts visant à prévenir et à combattre les discours de haine et l'incitation à la violence ainsi que la désinformation et la mésinformation et plaideront en faveur de l'adoption, au niveau national, d'un cadre juridique et de principes directeurs aux fins de la protection des victimes, des témoins, des défenseurs et défenseuses des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux infractions et violations graves.

Réalisations escomptées

Indicateurs de succès

2.1 Progrès accomplis dans la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits intercommunautaires

2.1.1 Nombre de nouveaux accords conclus aux fins du règlement de conflits intracommunautaires et intercommunautaires, y compris de conflits fonciers (2022/23 : 4 ; 2023/24 : 6 ; 2024/25 : 6)

2.1.2 Nombre d'initiatives de dialogue entre le Gouvernement et les communautés touchées par le conflit visant à s'attaquer aux causes profondes du conflit (2022/23 : 28 ; 2023/24 : 8 ; 2024/25 : 7)

2.1.3 Nombre de mines certifiées par le Gouvernement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (2022/23 : 71 ; 2023/24 : 100 ; 2024/25 : 20)

Produits

- Organisation de 5 sessions de dialogue sur la pratique démocratique avec des dirigeants communautaires dans les provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits entre communautés
- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités et sessions de sensibilisation auprès des autorités de police locales sur la police de proximité et le pouvoir de médiation de la police
- Exécution de 4 projets de réinsertion dans les communautés destinés à 7 000 ex-combattants et membres des communautés, dont des jeunes et des femmes
- Organisation de 75 initiatives locales de règlement des conflits visant à mettre fin aux conflits et à réduire les tensions et les violences intercommunautaires
- Organisation de 3 initiatives d'intervention rapide auprès d'ex-combattants et de membres des communautés, y compris des femmes et des jeunes, destinées à renforcer la confiance à l'appui du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation
- Exécution de 2 projets communautaires visant à mettre en place des mécanismes locaux de justice transitionnelle, notamment des commissions de réconciliation et des points focaux chargés de la justice communautaire, dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.2 Amélioration de l'accès à un espace démocratique inclusif et participation durable et effective des principaux segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique

2.2.1 Nombre de projets de loi sur l'administration publique, la protection des défenseurs des droits humains et l'accès à l'information adoptés et mis en œuvre (2022/23 : 6 ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 4)

2.2.2 Nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2022/23 : 281 ; 2023/24 : 400 ; 2024/25 : 350)

2.2.3 Nombre de rapports publiés par la Commission nationale des droits humains concernant les violations des droits humains commises en République démocratique du Congo (2022/23 : 3 ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 6)

Produits

- Tenue de 10 réunions avec les partis politiques et de 10 réunions avec les organisations de la société civile pour promouvoir une plus grande représentation des femmes, des jeunes et des populations autochtones dans les institutions, sur la base de la méritocratie et conformément aux exigences constitutionnelles en matière d'équilibre géographique
- Tenue de 2 réunions avec le Ministère des droits humains et le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication pour protéger et promouvoir l'espace démocratique, en particulier le droit de réunion pacifique et le droit à la liberté d'expression
- Organisation de 2 séances de sensibilisation, à l'intention de 80 acteurs issus de 2 organisations de jeunes, concernant la surveillance des discours de haine et la lutte contre ceux-ci
- Organisation de 2 sessions de formation sur la surveillance et le signalement des violations des droits humains, à l'intention de 40 participants d'organisations non gouvernementales de défense des droits humains ainsi que de 40 participants de mouvements citoyens

- Organisation de 2 ateliers avec des institutions nationales et de 4 ateliers avec des dirigeants provinciaux œuvrant en faveur d'une bonne gouvernance, l'objectif étant de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux négociations de paix, la cohabitation pacifique et la mobilisation des ressources
- Organisation de 2 missions de plaidoyer de haut niveau visant à faire progresser les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et à renforcer les partenariats entre les différents réseaux de femmes
- Organisation de 3 séances de sensibilisation s'adressant à des étudiants dans des établissements d'enseignement visant à promouvoir un dialogue politique sur la stabilisation, la paix et la sécurité, l'appui aux institutions nationales et le retrait progressif de la MONUSCO
- Tenue de 7 sessions de renforcement des capacités à l'intention de 140 acteurs de la société civile, dont au moins 30 % de femmes et de jeunes, aux fins de la restructuration et de la revitalisation des organisations de la société civile, l'objectif étant de promouvoir la gouvernance démocratique
- Organisation de 20 séances de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de 200 acteurs clés à l'échelle locale, notamment des jeunes et des femmes dans les zones urbaines et rurales visées, l'objectif étant de promouvoir la cohésion sociale et de lutter contre les opinions hostiles à la MONUSCO
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes, dont au moins 30 % de femmes, et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et à améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité
- Tenue de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureurs et des avocats en vue de l'adoption de lois prioritaires, notamment la proposition de loi sur l'accès à l'information, la proposition de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie et la proposition de loi sur les manifestations pacifiques
- Tenue de 5 débats publics avec des représentants des jeunes sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix
- Création de 60 réseaux regroupant des organisations de femmes, de jeunes et de médias et des organisations de vérification des faits et tenue de 60 activités de sensibilisation visant à surveiller et à combattre la désinformation et à présenter des informations sur le mandat, l'héritage et le processus de retrait de la Mission.
- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités gouvernementales aux niveaux national et provincial pour plaider en faveur d'une participation accrue des femmes et des jeunes à l'administration publique
- Tenue de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires provinciaux sur le dialogue démocratique, la réforme de la gouvernance et le règlement des conflits au niveau provincial afin de réduire la violence intercommunautaire
- Organisation de campagnes d'information multimédia à l'appui du mandat et du retrait de la Mission et de la lutte contre les discours de haine et la désinformation, et dans ce cadre : a) publication de 1 500 messages sur les médias sociaux, notamment des vidéos, des récits et des photographies percutants présentant le travail et l'héritage de la Mission ; b) élaboration de rapports bimestriels de suivi et d'analyse de la désinformation et de la désinformation ; c) augmentation de 10 % du taux de présence sur les médias sociaux

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.3 Renforcement de la capacité des institutions publiques d'établir et de maintenir l'état de droit et la sécurité

2.3.1 Pourcentage d'activités prioritaires relatives au professionnalisme, à la responsabilité effective et au cadre institutionnel de la Police nationale congolaise prévues dans le plan d'action de réforme (2020-2024) qui ont été menées à bien (2022/23 : 20 % ; 2023/24 : 50 % 2024/25 : 50 %)

2.3.2 Nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2022/23 : 4 ; 2023/24 : 6 ; 2024/25 : 5)

2.3.3 Hausse du pourcentage de Congolais et Congolaises déclarant avoir confiance dans le système judiciaire (2022/23 : données non disponibles ; 2023/24 : 36 % 2024/25 : 38 %)

2.3.4 Pourcentage de personnes placées en détention provisoire dans les prisons par rapport à la population carcérale totale (2022/23 : 75 % ; 2023/24 : 70 % ; 2024/25 : 70 %)

2.3.5 Augmentation du nombre de personnes interrogées sur leur perception du droit à la vérité, à la justice, aux réparations et aux garanties de non-répétition dans le cadre de consultations populaires organisées dans les provinces par le Ministère des droits humains (2022/23 : 15 718 ; 2023/24 : 16 000 ; 2024/25 : 18 000)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec des acteurs politiques et institutionnels, des acteurs de la société civile et des diplomates sur l'importance et les moyens de lutter contre les discours de haine en République démocratique du Congo et dans les pays à forte diaspora congolaise et sur la promotion de l'adoption du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie
- Organisation de 1 session de formation à l'intention de 30 directeurs d'établissements pénitentiaires, dont 10 femmes, sur la gestion de projet, les droits humains, la gestion des ressources humaines et financières, l'administration générale des prisons et la gestion des enfants en conflit avec la loi
- Organisation de 3 sessions de formation de formateurs destinées à 36 formateurs, dont 10 femmes, sur les droits humains et la violence sexuelle et fondée sur le genre, la légitime défense, le renseignement, la gestion des délinquants violents et extrémistes, la déradicalisation et la gestion des incidents dans six établissements pénitentiaires prioritaires
- Tenue de 1 session de formation à l'intention de 20 agents de la police des mines, dont 20 % de femmes, sur les techniques d'enquête en matière de trafic illicite, y compris le trafic d'armes à feu, dans le respect des normes internationales en matière de droits humains
- Tenue de 5 réunions avec des parlementaires et de 4 séances de sensibilisation à l'intention de membres d'organisations non gouvernementales, de chefs religieux, d'autorités coutumières et d'acteurs politiques pour promouvoir l'application de la loi sur la protection et la promotion des peuples autochtones et l'adoption du projet de loi contre le tribalisme, le racisme et la xénophobie
- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention de 80 officiers de police sur les mesures de sûreté, les procédures d'urgence, l'exploitation des données criminalistiques et l'analyse des incidents liés aux engins explosifs improvisés, ainsi qu'en matière de détection de ces engins et des restes explosifs de guerre
- Organisation de 5 séances de renforcement des capacités avec la Police nationale congolaise et les FARDC sur la prise en compte des questions de genre dans la protection des civils et la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 3 sessions de formation, de 2 ateliers et de séances de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires dans 2 provinces sur les moyens de renforcer le fonctionnement de la chaîne pénale, le droit à une procédure régulière et la réduction du nombre de détentions illégales
- Tenue de 12 réunions des groupes de travail techniques au niveau national et dans 2 provinces sur le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice

- Organisation de 4 sessions de formation à l'intention de 80 policiers, dont 30 % de femmes, et de 4 sessions de formation des formateurs à l'intention de 40 policiers, dont 20 % de femmes, au sujet de la prévention de la violence sexuelle et de la protection des victimes de violence de ce type
- Diffusion d'actualités, de programmes et de points numériques mensuels par Radio Okapi en faveur de la cohésion sociale, de la lutte contre les discours de haine, de la lutte contre la désinformation et de la promotion des objectifs de développement durable
- Tenue de 15 conférences de presse et de 200 interactions avec les médias sur la paix et la sécurité, le retrait de la Mission et d'autres sujets
- Tenue de 24 réunions de haut niveau avec les autorités judiciaires et des responsables du Ministère des droits humains pour promouvoir les droits humains, y compris les droits civils et politiques ; promouvoir la réconciliation nationale et les réparations pour les victimes de violations des droits humains ; amener les auteurs présumés de violations du droit international humanitaire ou de violations des droits humains et d'atteintes à ces droits à rendre des comptes
- Organisation, par les comités de suivi des violations des droits humains des FARDC et de la Police nationale congolaise, de 60 réunions visant à promouvoir l'application du principe de responsabilité au sein des services de sécurité
- Création dans la province du Sud-Kivu de 1 mécanisme permettant d'assurer un suivi des initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix visant à empêcher la résurgence d'un conflit violent
- Tenue de consultations mensuelles avec les États membres de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires diplomatiques clés, l'objectif étant de s'assurer qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la stabilisation de la République démocratique du Congo et de la stratégie commune de transition
- Tenue de consultations mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires et les parties prenantes internationales et nationales et de consultations trimestrielles avec les donateurs, les institutions financières internationales, les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux, le but étant d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre le plan de transition conjoint révisé et les plans d'action provinciaux pour la transition, ainsi que de mettre en service des mécanismes de coordination aux niveaux technique et stratégique permettant de superviser et de guider les activités de mise en œuvre et de développer des initiatives de communication stratégique visant à favoriser la diffusion d'informations sur les plans
- Tenue de réunions de coordination bimestrielles avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour favoriser une approche cohérente à l'appui des efforts nationaux déployés en faveur de la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de réunions mensuelles avec des représentants des institutions, des acteurs politiques, des membres de la société civile et des diplomates, aux niveaux national et provincial, pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie conjointe pour la réforme de la gouvernance des mines, les réformes foncières et la réforme du système électoral et de la politique de développement local
- Organisation de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement aux niveaux national et provincial, l'objectif étant de se concerter sur la mise en œuvre du plan de transition conjoint révisé
- Fourniture d'un soutien technique, logistique et consultatif sur la gestion sûre, sécurisée et humaine des détenus, grâce à des initiatives de partage des locaux dans 7 prisons prioritaires
- Mise en place d'un système de communication radio avec le Ministère de la justice dans deux prisons prioritaires de la province du Nord-Kivu
- Formation de 1 000 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête, à la gestion des scènes de crime et aux techniques criminalistiques, compte étant tenu des questions de genre
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local visant à faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits

politiques et à promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clés, notamment pour ce qui est du secteur de la sécurité, et sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique

Réalisations escomptées
Indicateurs de succès

2.4 Processus de réforme du secteur de la sécurité pris en charge par le pays, responsable et efficace

2.4.1 Adoption par le Gouvernement d'un plan national sur la réforme du secteur de la sécurité et de la feuille de route correspondante (2022/23 : 1 projet de plan ; 2023/24 : 1 plan adopté ; 2024/25 : feuille de route adoptée)

2.4.2 Nombre de lois et de décrets adoptés pour réglementer le fonctionnement des institutions de sécurité (2022/23 : 2 ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 4)

2.4.3 Nombre de stratégies de réforme sectorielle élaborées (2022/23 : 2 ; 2023/24 : 4 ; 2024/25 : 4)

Produits

- Conduite, par des organisations de la société civile, de 2 enquêtes et évaluations sur la perception du public consacrées à la performance des institutions de sécurité dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu
 - Tenue de 3 dialogues consultatifs à l'intention de 120 représentants du Gouvernement et membres des commissions parlementaires pour la défense et la sécurité et de membres de la société civile, des ministères d'exécution et des institutions de sécurité, ainsi que des représentants des communautés
 - Tenue de 5 réunions régionales avec 500 membres des communautés locales sur la stratégie de communication sur la réforme de la Police nationale congolaise et des FARDC
 - Organisation de 6 sessions de travail avec d'importantes parties prenantes du secteur de la sécurité et de 2 ateliers de sensibilisation à l'intention de 60 parties prenantes nationales sur la mise en œuvre du plan national de réforme du secteur de la sécurité
 - Organisation d'activités de plaidoyer et fourniture d'un soutien technique aux fins de l'application des recommandations clés résultant de l'évaluation des plans de réforme de l'armée et de la police, notamment l'élaboration d'une politique de sécurité nationale et de la feuille de route y relative
-

Facteurs externes

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo reste attaché aux priorités du plan de transition conjoint révisé et les acteurs aux niveaux régional, national et provincial s'engagent à soutenir et à financer la mise en œuvre du plan. Des femmes en position de responsabilité participent à des processus politiques inclusifs. Le Gouvernement appuie les processus de réforme de l'état de droit et des institutions de sécurité et s'engage à poursuivre en justice les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits humains. Les acteurs régionaux honorent l'engagement pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de ne pas héberger de personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide et de s'abstenir de fournir à celles-ci une protection de quelque nature que ce soit.

Tableau 5

Ressources humaines : Composante 2 (appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité)

Catégorie													Total	
I. Police des Nations Unies														
Effectif approuvé (2023/24)													591	
Effectif proposé (2024/25)													443	
Variation nette													(148)	
II. Unités de police constituées														
Effectif approuvé (2023/24)													1 410	
Effectif proposé (2024/25)													1 270	
Variation nette													(140)	
III. Personnel fourni par des gouvernements														
Effectif approuvé (2023/24)													90	
Effectif proposé (2024/25)													90	
Variation nette													–	
		Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
											Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
IV.	Personnel civil	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel				
Bureau du (de la) chef de la police														
Postes approuvés (2023/24)		–	1	2	2	1	6	–	–	–	–	–	6	
Postes proposés (2024/25)		–	1	2	2	1	6	–	–	–	–	–	6	
Variation nette		–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe de l’administration pénitentiaire														
Postes approuvés (2023/24)		–	–	2	–	–	2	2	–	2	1	–	5	
Postes proposés (2024/25)		–	–	2	–	–	2	2	1	3	1	–	6	
Variation nette		–	–	–	–	–	–	–	1	1	–	–	1	
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration														
Postes approuvés (2023/24)		–	–	2	–	2	4	–	–	–	4	3	11	

		Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
		SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
IV.	Personnel civil													
	Postes proposés (2024/25)	–	–	2	–	2	4	–	–	–	4	3	7	11
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
	Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	–	–	–	–	11	46	57	–	–	–	57
	Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	–	–	–	–	7	30	37	–	–	–	37
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	(4)	(16)	(20)	–	–	–	(20)
	Total partiel													
	Effectif approuvé (2023/24)	–	–	2	–	2	4	11	46	57	4	3	7	68
	Effectif proposé (2024/25)	–	–	2	–	2	4	7	30	37	4	3	7	48
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	(4)	(16)	(20)	–	–	–	(20)
Section de l'appui à la stabilisation														
	Postes approuvés (2023/24)	–	–	3	5	–	8	–	2	2	1	–	1	11
	Postes proposés (2024/25)	–	–	3	5	–	8	–	2	2	1	–	1	11
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	1	–	1	–	2	–	–	–	–	–	–	2
	Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	1	–	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
	Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
	Total partiel													
	Effectif approuvé (2023/24)	–	1	3	6	–	10	–	2	2	1	–	1	13
	Effectif proposé (2024/25)	–	1	3	5	–	9	–	2	2	1	–	1	12
	Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	–	–	–	–	(1)
Section de l'appui à la justice														
	Postes approuvés (2023/24)	–	1	2	1	–	4	9	5	14	1	–	1	19
	Postes proposés (2024/25)	–	1	2	1	–	4	6	4	10	1	–	1	16
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	(1)	(4)	–	–	–	(4)

IV.	Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
		SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
	Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
	Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Total partiel													
	Postes approuvés (2023/24)	–	1	3	1	–	5	9	5	14	1	–	1	20
	Postes proposés (2024/25)	–	1	3	1	–	5	6	4	10	1	–	1	16
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	(3)	(1)	(4)	–	–	–	(4)
	Division des affaires politiques													
	Postes approuvés (2023/24)	–	2	12	11	4	29	4	13	17	4	4	8	54
	Postes proposés (2024/25)	–	2	11	10	4	27	4	10	14	3	2	5	46
	Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	–	(3)	(3)	(1)	(2)	(3)	(8)
	Section de la réforme du secteur de la sécurité													
	Postes approuvés (2023/24)	–	1	2	1	–	4	1	–	1	1	1	2	7
	Postes proposés (2024/25)	–	1	2	1	–	4	1	–	1	1	1	2	7
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Bureau de l'information													
	Postes approuvés (2023/24)	–	1	3	5	4	13	5	8	13	–	–	–	26
	Postes proposés (2024/25)	–	1	3	5	4	13	5	8	13	–	–	–	26
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
	Radio Okapi													
	Postes approuvés (2023/24)	–	–	2	–	1	3	11	91	102	–	–	–	105
	Postes proposés (2024/25)	–	–	2	–	1	3	11	86	97	–	–	–	100
	Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(5)	(5)	–	–	–	(5)
	Total partiel (personnel civil)													
	Effectif approuvé (2023/24)	–	6	30	25	12	73	32	119	151	12	8	20	244

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Effectif proposé (2024/25)	–	6	29	24	12	71	29	111	140	11	6	17	228
Variation nette	–	–	(1)	(1)	–	(2)	(3)	(8)	(11)	(1)	(2)	(3)	(16)
Emplois de temporaire approuvés ^a (2023/24)	–	1	1	1	–	3	11	46	57	–	–	–	60
Emplois de temporaire proposés ^a (2024/25)	–	1	1	–	–	2	7	30	37	–	–	–	39
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(4)	(16)	(20)	–	–	–	(21)
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé (2023/24)	–	7	31	26	12	76	43	165	208	12	8	20	304
Effectif proposé (2024/25)	–	7	30	24	12	73	36	141	177	11	6	17	267
Variation nette	–	–	(2)	(2)	–	(3)	(7)	(24)	(31)	(1)	(2)	(3)	(37)
Total													
Effectif approuvé (2023/24)													2 395
Effectif proposé (2024/25)													2 070
Variation nette													(325)

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Tableau 6

Ressources humaines : appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

	Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Groupe de l'administration pénitentiaire					
Poste	+1	GN	Assistant(e) d'équipe	Transfert	En provenance de la Section de l'appui à la justice
Total partiel	+1				
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration					
Emplois	-3	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration	Suppression	
	–	AN	Spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (5 emplois)	Maintien	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-1	AN	Administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	–	AN	Administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) (2 emplois)	Maintien	
	-16	GN	Assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration)	Suppression	
	–	GN	Assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (30 emplois)	Maintien	
Total partiel	-20				
Groupe de l'appui à la stabilisation					
Emplois	–	D-1	Administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination	Maintien	
	-1	P-3	Coordonnateur(trice)	Suppression	
Total partiel	-1				
Section de l'appui à la justice					
Emploi	–	P-5	Spécialiste principal(e) des affaires judiciaires	Maintien	
Postes	-1	AN	Spécialiste des affaires judiciaires	Suppression	
	-2	AN	Spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) d'équipe	Transfert	Vers le Groupe de l'administration pénitentiaire
Total partiel	-4				
Division des affaires politiques					
Postes	-1	P-4	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	-1	P-3	Spécialiste des questions politiques	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) (gestion des programmes)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) d'équipe	Suppression	
Emplois	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Spécialiste des questions politiques	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-2	Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national	Spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
Total partiel	-8				
Radio Okapi					
Postes	-5	GN	Assistant(e) d'information	Suppression	
Total partiel	-5				
Total	-37				

Groupe de l'administration pénitentiaire

90. Afin que le personnel du Groupe de l'administration pénitentiaire, qu'il s'agisse du personnel des Nations Unies ou du personnel fourni par des gouvernements, bénéficie des services administratifs qui lui font actuellement défaut, il est proposé de transférer au Groupe un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) en provenance de la Section de l'appui à la justice. Le (la) titulaire du poste s'acquitterait pour le Groupe de tâches ayant trait au secrétariat, à l'administration et à la logistique, contribuerait à l'organisation de fonctions opérationnelles, de réunions et de conférences et assurerait le suivi des processus et des calendriers ayant trait aux produits du Groupe et à l'exécution des projets, en veillant au respect des principes de diligence raisonnable et de responsabilité.

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

91. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer deux emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national), un emploi d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 12 emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

92. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un emploi de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et deux emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) basés à Kalemie.

93. En raison de la consolidation de la présence de la Mission dans des zones de tension du Nord-Kivu et de la fermeture connexe de la base de Lubero, il est proposé de supprimer deux emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

94. Durant l'exercice 2024/25, compte tenu de l'intensification de la réduction de ses effectifs et de son retrait de Lubero, de Bukavu et d'Uvira, la MONUSCO continuera de s'employer en priorité à accélérer l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu. Elle proposera un appui technique et des activités de renforcement des capacités aux fins de la planification, de l'exécution

et de l'évaluation du programme, fournira un soutien, notamment logistique, aux fins de la rationalisation des processus de désarmement et de démobilisation et mènera des projets de lutte contre la violence de proximité afin d'accélérer la réinsertion dans les communautés et de nouer un dialogue productif avec les groupes armés. En outre, elle soutiendra le désarmement, la démobilisation, la réintégration et la réinstallation ou le rapatriement des combattants étrangers et des personnes à leur charge en fournissant un appui opérationnel au Groupe de contact et de coordination en collaboration avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs. Il est donc proposé de conserver cinq emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national), deux emplois d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national) et 30 emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Groupe de l'appui à la stabilisation

95. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer un emploi de coordonnateur(trice) (P-3).

96. La République démocratique du Congo a adopté une stratégie nationale pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation pour les ex-combattants, qui devrait entrer dans sa phase principale en 2024/25. Il est proposé de conserver l'emploi d'administrateur(trice) général chargé(e) de la coordination (D-1) dont le (la) titulaire est le (la) principal(e) interlocuteur(trice) de la Mission au niveau stratégique concernant le programme. Le (la) titulaire coordonnera l'appui apporté au programme national par les partenaires du système des Nations Unies, les autorités nationales et les partenaires internationaux, notamment les États Membres, prendra des engagements politiques de haut niveau, et interagira notamment de façon fréquente avec la présidence, le Cabinet du Premier Ministre et les ambassadeurs, fournira des conseils stratégiques au Gouvernement et gèrera le Fonds de cohérence pour la stabilisation.

Section de l'appui à la justice

97. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

98. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires judiciaires (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) basé à Kalemie.

99. Il est proposé de transférer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au Groupe de l'administration pénitentiaire.

100. En 2024/25, dans le contexte de la transition, la Section d'appui à la justice redoublera d'efforts pour améliorer la coordination avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires internationaux sur les questions liées à l'état de droit. Le Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice est un outil essentiel au processus de transition, et le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) jouera un rôle important pour ce qui est de garantir qu'il soit mis en œuvre de manière viable, et ce en permettant à la Mission d'y contribuer de manière

durable et stratégique et en menant des travaux de planification et de programmation aux fins de son exécution comme de la conception du programme qui lui succédera, qui sera ancré dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Il est donc proposé de conserver l'emploi de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) afin de garantir la durabilité des progrès réalisés dans le secteur de la justice.

Division des affaires politiques

101. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), un emploi de spécialiste des questions politiques (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), deux emplois de spécialiste des questions politiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national) et un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

102. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des questions politiques (P-3) et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basés à Kalemie et un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basé à Kananga.

Radio Okapi

103. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer cinq postes d'assistant(e) d'information (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Composante 3 : appui

104. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et de police et au personnel civil dans tous les lieux d'affectation de la MONUSCO. Cet appui portera sur les domaines suivants : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisations escomptées

3.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

Indicateurs de succès

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2022/23 : 48,5 % ; 2023/24 : 90 % ; 2024/25 : 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2022/23 : 11,5 % ; 2023/24 : 11,5 % ; 2024/25 : 10,0 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2022/23 : 32,8 % ; 2023/24 : 33 % ; 2024/25 : 33 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2022/23 : 60 ; 2023/24 : 60 ; 2024/25 : 60)

3.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes soumis à recrutement international (2022/23 : 120 ; 2023/24 : 120 ; 2024/25 : 120)

3.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2022/23 : 84 ; 2023/24 : 84 ; 2024/25 : 85)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2022/23 : 96 % ; 2023/24 : 98 % ; 2024/25 : 98 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2022/23 : 95 % ; 2023/24 : 90 % ; 2024/25 : 90 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2022/23 : 2 000 ; 2023/24 : 2 000 ; 2024/25 : 2 000)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2022/23 : 1,8 % ; 2023/24 : 20 % ; 2024/25 : 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2022/23 : 55,4 % ; 2023/24 : 83 % ; 2024/25 : 85 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2022/23 : 93 % ; 2023/24 : 98 % ; 2024/25 : 98 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des 10 recommandations du Bureau des services de contrôle interne devant être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre) et des 8 recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration

Services des transports aériens

- Exploitation et entretien de 31 aéronefs (8 avions et 23 hélicoptères) et de 3 drones aériens
- Fourniture de 13 989 heures de vol (5 461 par des prestataires privés et 8 528 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 31 appareils, 4 aérodromes et 35 sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 918,5 millions de dollars

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif 2 094 civils, notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Fourniture de services d'entretien et de réparation portant sur 77 installations de la Mission réparties entre 6 sites
- Construction et entretien de 250 kilomètres de route, de 5 ponceaux, de 6 ponts, de 4 aérodromes et de 40 héliports
- Exploitation et entretien de 581 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 5 871 panneaux et centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité

Services technologiques

- Fourniture de 5 190 radios ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 50 stations de radio FM et de 8 studios de production
- Fourniture de 3 164 ordinateurs et de 676 imprimantes pour un effectif moyen de 3 172 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 421 appareils et 20 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 19 réseaux locaux et 35 réseaux étendus dans 30 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 32 170 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 59 cartes

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 22,8 millions de litres de carburant (12,0 millions pour les opérations aériennes, 3,9 millions pour les transports terrestres et 6,9 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans 25 points de distribution en République démocratique du Congo et 3 points de distribution en Ouganda

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (5 unités médicales ou dispensaires de niveau I et 1 unité médicale de base) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux

contingents (37 unités médicales de niveau I, 2 unités médicales de niveau II et 1 unité médicale de niveau III, 5 équipes d'évacuation sanitaire aérienne et 1 module de chirurgie mobile léger) dans 5 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 7 hôpitaux ou centres de consultation

- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 10 formations médicales (1 de niveau I+, 1 de niveau II, 6 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 4 sites à l'intérieur de la zone de la mission et 2 sites à l'extérieur de cette zone

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de marchandises d'un montant estimé à 280,0 millions de dollars
- Réception, gestion et distribution de 31 600 tonnes de marchandises dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 400,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement de 12 317 militaires et policiers et de 40 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 45 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 52 sites
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 12 317 militaires et policiers et 40 membres du personnel fourni par des gouvernements

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 354 véhicules appartenant à l'ONU (725 véhicules légers, 214 véhicules à usage spécial, 29 ambulances, 47 véhicules blindés, 208 autres véhicules spécialisés et 131 remorques et attelages) et de 2 737 véhicules appartenant aux contingents, et exploitation de 5 ateliers et installations de réparation
- Mise à disposition de moyens de transport et d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 1 340 membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que d'un service de navette assuré cinq jours par semaine pour un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

Déontologie et discipline

- Exécution de la stratégie de conduite et de discipline en trois volets s'appliquant à tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils) au moyen d'activités de prévention, notamment des campagnes de formation et de sensibilisation ; application des règles en vigueur (évaluation des plaintes pour inconduite, contrôle des procédures d'enquête et recommandations concernant les mesures appropriées) ; prise de mesures de réparation, conformément à l'approche axée sur les victimes prônée dans le système des Nations Unies

VIH/sida

- Exploitation et gestion de 5 centres fixes et 12 centres mobiles offrant au personnel de la Mission des conseils et des services de dépistages en lien avec le VIH et les infections sexuellement transmissibles, de manière confidentielle et sur la base du volontariat
- Exécution d'un programme axé sur la promotion de la santé et le changement des comportements concernant les maladies transmissibles et non transmissibles et comprenant des cours d'initiation, des campagnes de sensibilisation de masse et des formations de remise à niveau

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24, notamment des services de lutte contre l'incendie et de sauvetage, pour l'ensemble de la zone de mission et les hauts fonctionnaires en visite
- Établissement de 1 050 rapports d'enquête complets sur les problèmes de sécurité, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de formations sur les armes à feu à l'intention de 17 agents de sécurité recrutés sur le plan international et de formations sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention de 500 membres du personnel des Nations Unies
- Élaboration de 30 documents sur la gestion des risques de sécurité, 20 plans de sécurité avec annexes et 23 enquêtes sur la sûreté et la sécurité des installations
- Conduite de 600 évaluations des conditions de sécurité dans toute la Mission (inspections des lieux de résidence comprises)
- Établissement de 36 500 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire
- Contrôle de 45 000 passagers dans les aéroports de la MONUSCO

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus ; le Gouvernement du pays hôte respecte les dispositions de l'accord sur le statut des forces et de l'accord sur le statut de la Mission ; les mémorandums d'accord et les lettres d'attribution concernant le déploiement du personnel en tenue et du matériel sont signés en temps utile.

Tableau 7

Ressources humaines : composante 3 (appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Personnel civil													
Postes approuvés 2023/24	–	1	4	4	2	11	5	3	8	–	2	2	21
Postes proposés 2024/25	–	1	4	4	2	11	5	3	8	–	2	2	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité et de la sûreté													
Postes approuvés 2023/24	–	–	4	6	60	70	13	192	205	–	–	–	275
Postes proposés 2024/25	–	–	4	5	55	64	9	150	159	–	–	–	223
Variation nette	–	–	–	(1)	(5)	(6)	(4)	(42)	(46)	–	–	–	(52)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Personnel civil													
Division de l'appui à la mission													
Bureau du (de la) Directeur(trice)													
Postes approuvés 2023/24	–	1	5	5	3	14	4	11	15	2	–	2	31
Postes proposés 2024/25	–	1	5	5	3	14	4	10	14	2	–	2	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	(1)	(1)	–	–	–	(1)
Gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2023/24	–	1	20	20	82	123	29	161	190	46	–	46	359
Postes proposés 2024/25	–	1	19	18	73	111	25	132	157	39	–	39	307
Variation nette	–	–	(1)	(2)	(9)	(12)	(4)	(29)	(33)	(7)	–	(7)	(52)
Gestion de la prestation de services													
Postes approuvés 2023/24	–	1	15	24	89	129	29	468	497	119	5	124	750
Postes proposés 2024/25	–	1	15	23	80	119	25	381	406	101	5	106	631
Variation nette	–	–	–	(1)	(9)	(10)	(4)	(87)	(91)	(18)	–	(18)	(119)
Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2023/24	–	1	9	15	70	95	16	229	245	58	12	70	410
Postes proposés 2024/25	–	1	9	14	66	90	15	203	218	50	10	60	368
Variation nette	–	–	–	(1)	(4)	(5)	(1)	(26)	(27)	(8)	(2)	(10)	(42)
Total partiel (Division de l'appui à la mission)													
Postes approuvés 2023/24	–	4	49	64	244	361	78	869	947	225	17	242	1 550
Postes proposés 2024/25	–	4	48	60	222	334	69	726	795	192	15	207	1 336
Variation nette	–	–	(1)	(4)	(22)	(27)	(9)	(143)	(152)	(33)	(2)	(35)	(214)
Total													
Postes approuvés 2023/24	–	5	57	74	306	442	96	1 064	1 160	225	19	244	1 846
Postes proposés 2024/25	–	5	56	69	279	409	83	879	962	192	17	209	1 580
Variation nette	–	–	(1)	(5)	(27)	(33)	(13)	(185)	(198)	(33)	(2)	(35)	(266)

Tableau 8
Ressources humaines : appui

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Section de la sécurité et de la sûreté					
Postes	-1	P-3	Coordonnateur(trice) des mesures de sécurité	Suppression	
	-1	Service mobile	Spécialiste de la sécurité incendie	Suppression	
	-4	Service mobile	Agent(e) de sécurité	Suppression	
	-4	AN	Agent(e) de coordination de la sécurité (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-10	GN	Assistant(e) (sécurité sur le terrain)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) aux enquêtes	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	
	-26	GN	Agent(e) de sécurité sur le terrain	Suppression	
	-4	GN	Assistant(e) à la sécurité incendie	Suppression	
Total partiel	-52				
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission					
Groupe de l'environnement					
Poste	-1	GN	Assistant aux questions d'environnement	Suppression	
Total partiel	-1				
Centre d'appui à la mission					
Postes	-1	P-2	Logisticien(ne) (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	SM	Assistant(e) (soutien logistique)	Suppression	
	-1	SM	Assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) (soutien logistique)	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents	Suppression	
Emplois	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (soutien logistique)	Suppression	
	-1	Personnel recruté sur le plan international	Assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents	Suppression	
Total partiel	-9				

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Antennes administratives locales					
Postes	-1	P-4	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
	-1	P-3	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) d'équipe	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	
Total partiel	-4				
Section des ressources humaines					
Poste	-1	GN	Assistant(e) chargé(e) des ressources humaines	Suppression	
Total partiel	-1				
Section des finances et du budget					
Poste	-1	GN	Assistant(e) (budget et finances)	Suppression	
Total partiel	-1				
Section des technologies					
Postes	-3	SM	Assistant(e) aux systèmes d'information	Suppression	
	-4	SM	Assistant(e) aux télécommunications	Suppression	
	-3	AN	Spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste de l'information géospatiale (adjoint(e) de 2 ^e classe)	Suppression	
	-12	GN	Assistant(e) aux systèmes d'information	Suppression	
	-8	GN	Assistant(e) aux télécommunications	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) à l'information géographique	Suppression	
Emplois	-2	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) aux systèmes d'information	Suppression	
	-3	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) aux télécommunications	Suppression	
Total partiel	-37				
Section des approvisionnements essentiels					
Postes	-1	SM	Assistant(e) (rations)	Suppression	
	-4	GN	Assistant(e) (fournitures)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) (rations)	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois	-1	GN	Assistant(e) à la gestion des carburants	Suppression	
	-2	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (fournitures)	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) à la gestion des carburants	Suppression	
Total partiel		-10			
Section des services médicaux					
Postes	-1	P-3	Médecin	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste adjoint(e) du VIH/sida	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste du (VIH/sida) adjoint(e) de 2 ^e classe	Suppression	
	-3	GN	Infirmier(ère)	Suppression	
	-1	GN	Chauffeur(euse)	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Médecin	Suppression	
Total partiel		-8			
Section du génie					
Postes	-3	SM	Technicien(ne) du génie	Suppression	
	-1	SM	Électricien(ne)	Suppression	
	-1	AN	Ingénieur(e) assistant(e)	Suppression	
	-5	GN	Agent(e) de construction et d'entretien	Suppression	
	-5	GN	Assistant(e) (gestion des installations)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) (fournitures)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) (chauffage, ventilation et climatisation)	Suppression	
	-13	GN	Assistant(e) (eau et assainissement)	Suppression	
	-2	GN	Soudeur(euse)	Suppression	
	-3	GN	Plombier(ière)	Suppression	
	-5	GN	Électricien(ne)	Suppression	
	-5	GN	Mécanicien(ne) (groupes électrogènes)	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (eau et assainissement)	Suppression	
	-3	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (électromécanique)	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (gestion des avoirs)	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (budget et finances)	Suppression	
Total partiel	-52				

Section des transports

Postes	-2	SM	Assistant(e) (transports)	Suppression	
	-17	GN	Technicien(ne) véhicules	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) (transports)	Suppression	
	-7	GN	Opérateur(trice) de véhicules lourds	Suppression	
	-1	GN	Chauffeur(se) de véhicule léger	Suppression	
Emplois	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Technicien(ne) véhicules	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (parc auto)	Suppression	
Total partiel	-31				

Section des transports aériens

Postes	-2	SM	Assistant(e) aux opérations aériennes	Suppression	
	-1	AN	Spécialiste des opérations aériennes (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emplois	-8	GN	Assistant(e) aux opérations aériennes	Suppression	
	-1	GN	Chauffeur(euse)	Suppression	
	-6	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) aux opérations aériennes	Suppression	
Total partiel		-18			
Bureau du (de la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement					
Postes	-1	AN	Spécialiste de la gestion du matériel (adjoint(e) de 2 ^e classe)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) aux réclamations	Suppression	
Total partiel		-2			
Gestion centralisée des stocks					
Postes	-1	SM	Assistant(e) (gestion du matériel)	Suppression	
	-1	SM	Assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-3	GN	Assistant(e) (gestion du matériel)	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) (réception et inspection)	Suppression	
	-5	GN	Assistant(e) (soutien logistique)	Suppression	
	-2	GN	Assistant(e) (fournitures)	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) à la cession du matériel	Suppression	
Emplois	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Logisticien(ne)	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) (réception et inspection)	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks	Suppression	
	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) à la cession du matériel	Suppression	

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
	-2	Volontaire recruté(e) sur le plan national	Assistant(e) à la gestion intégrée des stocks	Suppression	
Total partiel	-21				
Section du contrôle des mouvements					
Postes	-1	P-3	Spécialiste de l'organisation des mouvements et transports	Suppression	
	-2	SM	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Suppression	
	-10	GN	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Suppression	
	-1	GN	Assistant(e) au courrier	Suppression	
	-1	GN	Opérateur(trice) de véhicules lourds	Suppression	
Emplois	-1	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Fonctionnaire d'administration	Suppression	
	-3	Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Suppression	
Total partiel	-19				
Total	-266				

Section de la sécurité et de la sûreté

105. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de coordonnateur(trice) des mesures de sécurité (P-3), deux postes d'agent(e) de sécurité (agent(e)s du Service mobile), deux postes d'agent(e) de coordination de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national), deux postes d'assistant(e) à la sécurité incendie (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et 22 postes d'agent(e) de sécurité sur le terrain (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

106. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste d'agent(e) de sécurité (agent(e) du Service mobile) et deux postes d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) basés à Kalemie.

107. En raison de la consolidation de la présence de la Mission dans des zones de tension du Nord-Kivu et de la fermeture connexe de la base de Lubero, il est proposé de supprimer un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

108. En raison du transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions liées aux services de sécurité et de sûreté dans la base d'appui d'Entebbe et à la protection des installations de la base, notamment la sécurité incendie pour les membres du personnel et les personnes à leur charge à Entebbe et dans ses environs, il est proposé de supprimer un poste d'agent(e) de sécurité (agent(e) du Service mobile), un poste de spécialiste de la sécurité incendie (agent(e) du Service mobile), un poste d'agent(e) de coordination de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) aux enquêtes (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), huit postes d'assistant(e) (sécurité sur le terrain) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), deux postes d'assistant(e) à la sécurité incendie (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et quatre postes d'agent(e) de sécurité sur le terrain (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission

Groupe de l'environnement

109. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux questions environnementales (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Centre d'appui à la mission

110. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer trois postes d'assistant(e) (soutien logistique) (1 agent(e) du Service mobile et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un emploi d'assistant(e) (soutien logistique) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), trois postes d'assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (1 agent(e) du Service mobile et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un emploi d'assistant(e) chargé(e) du matériel appartenant aux contingents (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

111. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste de logisticien(ne) (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) basé à Kalemie.

Antennes administratives locales

112. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer deux postes de fonctionnaire d'administration (1 P-4 et 1 P-3), un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté sur le plan national).

Section des ressources humaines

113. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des finances et du budget

114. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) (budget et finances) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des technologies

115. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), huit postes d'assistant(e) aux systèmes d'information (1 agent(e) du Service mobile et 7 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), deux emplois d'assistant(e) aux systèmes d'information (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international), huit postes d'assistant(e) aux télécommunications (3 agent(e)s du Service mobile et 5 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), trois emplois d'assistant(e) aux télécommunications (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international), un poste de spécialiste de l'information géospatiale (adjoint(e) de 2^e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) à l'information géographique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

116. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux télécommunications (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basé à Kalemie.

117. En raison du transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions liées à la fourniture de services technologiques à la base d'appui d'Entebbe, il est proposé de supprimer deux postes de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice)s recruté(e)s sur le plan national), sept postes d'assistant(e) aux systèmes d'information (2 agent(e)s du Service mobile et 5 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et trois postes d'assistant(e) aux télécommunications (1 agent(e) du Service mobile et 2 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Section des approvisionnements essentiels

118. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant(e) (rations) (1 agent(e) du Service mobile et 1 agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), trois postes d'assistant(e) (fournitures) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), deux emplois d'assistant(e) (fournitures) (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international), un poste d'assistant(e) à la gestion des carburants (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un emploi d'assistant(e) à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

119. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) (fournitures) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basé à Kalemie.

Section des services médicaux

120. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de médecin (P-3), un emploi de médecin (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), un poste de spécialiste adjoint(e) du VIH/sida (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), un poste de spécialiste du VIH/sida (adjoint(e) de 2^e classe)

(administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), trois postes d'infirmier(ère) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un poste de chauffeur(euse) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section du génie

121. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste d'ingénieur(e) assistant(e) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), trois postes de technicien(ne) du génie (agent(e)s du Service mobile), six postes d'électricien(ne) (1 agent(e) du Service mobile et 5 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), quatre postes d'agent(e) de construction et d'entretien (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), 13 postes d'assistant(e) (eau et assainissement) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un emploi d'assistant(e) (eau et assainissement) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), cinq postes d'assistant(e) (gestion des installations) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), cinq postes de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), trois postes de plombier(ère) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), deux postes de soudeur(euse) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un poste d'assistant(e) (chauffage, ventilation et climatisation) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) (fournitures) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), trois emplois d'assistant(e) (électromécanique) (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international), un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un emploi d'assistant(e) (gestion des avoirs) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) et un emploi d'assistant(e) (budget et finances) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

122. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste d'agent(e) de construction et d'entretien (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) basé à Kalemie.

Section des transports

123. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant(e) (transports) (2 agent(e)s du Service mobile et 2 agent(s) des services généraux recruté(e)s sur le plan national), 17 postes de technicien(ne) véhicules (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un emploi de technicien(ne) véhicules (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), sept postes d'opérateur(trice) de véhicules lourds (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un poste de chauffeur(euse) de véhicule léger (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un emploi d'assistant(e) (parc auto) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

Section des transports aériens

124. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des opérations aériennes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 10 postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (2 agent(e)s du Service mobile et 8 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), six emplois d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international) et un poste de chauffeur(euse) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Bureau du (de la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement

125. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de la gestion du matériel (adjoint(e) de 2^e classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) aux réclamations (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Gestion centralisée des stocks

126. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant(e) (gestion du matériel) (1 agent(e) du Service mobile et 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un poste d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (agent(e) du Service mobile), un poste d'assistant(e) à la cession du matériel (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), deux postes d'assistant(e) (réception et inspection) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), cinq postes d'assistant(e) (soutien logistique) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), deux postes d'assistant(e) (fournitures) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un emploi de logisticien(ne) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), un emploi d'assistant(e) (réception et inspection) (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international), deux emplois d'assistant(e) à la gestion intégrée des stocks (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan national), un emploi d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) et un emploi d'assistant(e) à la cession du matériel (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international).

Section du contrôle des mouvements

127. En raison de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de l'organisation des mouvements et transports (P-3), 11 postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (1 agent(e) du Service mobile et 10 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), un poste d'assistant(e) au courrier (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'opérateur(trice) de véhicules lourds (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un emploi de fonctionnaire d'administration (Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international) et trois emplois d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaires des Nations Unies recruté(e)s sur le plan international).

128. Du fait du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) du Service mobile) basé à Kalemie.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses 2022/23	Montant alloué 2023/24	Dépenses prévues 2024/25	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) – (2)	(5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	31 193,0	30 344,4	27 457,4	(2 887,0)	(9,5)
Contingents	418 261,3	428 525,1	343 462,0	(85 063,1)	(19,9)
Police des Nations Unies	24 131,6	23 996,6	17 944,0	(6 052,6)	(25,2)
Unités de police constituées	42 212,7	55 777,2	34 215,0	(21 562,2)	(38,7)
Total partiel	515 798,6	538 643,3	423 078,4	(115 564,9)	(21,5)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	140 712,3	140 525,2	138 394,1	(2 131,1)	(1,5)
Administrateurs recrutés sur le plan national	22 431,3	25 574,1	21 153,1	(4 421,0)	(17,3)
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	63 701,6	62 563,5	52 814,9	(9 748,6)	(15,6)
Volontaires des Nations Unies	18 841,8	21 858,3	19 635,7	(2 222,6)	(10,2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 658,3	4 344,8	3 047,8	(1 297,0)	(29,9)
Personnel fourni par des gouvernements	2 786,9	3 341,8	2 330,5	(1 011,3)	(30,3)
Total partiel	254 132,2	258 207,7	237 376,1	(20 831,6)	(8,1)
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	632,3	516,9	885,2	368,3	71,3
Voyages officiels	4 432,4	4 897,2	4 618,4	(278,8)	(5,7)
Installations et infrastructures	70 161,9	49 573,1	47 314,8	(2 258,3)	(4,6)
Transports terrestres	12 833,6	8 582,3	8 441,7	(140,6)	(1,6)
Opérations aériennes	64 963,7	115 684,7	103 386,5	(12 298,2)	(10,6)
Opérations maritimes ou fluviales	1 200,9	910,0	1 140,0	230,0	25,3
Communications et informatique	40 614,4	41 022,7	38 813,9	(2 208,8)	(5,4)
Santé	1 767,2	1 973,5	1 356,8	(616,7)	(31,2)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	48 050,4	43 091,8	50 796,2	7 704,4	17,9
Projets à effet rapide	1 247,9	1 250,0	1 250,0	–	–
Total partiel	245 904,7	267 502,2	258 003,5	(9 498,7)	(3,6)
Montant brut	1 015 835,5	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)
Recettes provenant des contributions du personnel	26 665,1	27 329,1	24 059,8	(3 269,3)	(12,0)
Montant net	989 170,4	1 037 024,1	894 398,2	(142 625,9)	(13,8)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 015 835,5	1 064 353,2	918 458,0	(145 895,2)	(13,7)

B. Contributions non budgétisées

129. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice 2024/25 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	12 772,2
Total	12 772,2

^a Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport, des frais d'immatriculation de véhicules, des frais de permis de conduire et des frais d'utilisation de fréquences radio.

C. Gains d'efficience

130. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures : carburants et lubrifiants	238,5	Réduction de la consommation de carburant des générateurs (220 300 litres) grâce à l'installation de parcs photovoltaïques dans un camp à Beni et au raccordement de camps à Bunia et à Beni aux lignes hydroélectriques
Installations et infrastructures : services d'entretien	86,0	Réduction des coûts de maintenance
Total	324,5	

D. Taux de vacance

131. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2024/25 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	25,0	23,0	23,3
Contingents	6,2	4,7	8,7
Police des Nations Unies	34,9	30,6	30,7
Unités de police constituées	13,0	0,0	17,3

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2022/23</i>	<i>Taux budgétisé 2023/24</i>	<i>Projection 2024/25</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	11,5	11,5	10,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	8,9	8,3	11,8
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	6,3	6,4	6,6
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	6,5	6,1	3,8
Volontaires recrutés sur le plan national	0,0	0,0	9,4
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	20,0	20,0	20,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	30,0	30,0	36,4
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	4,3	2,2	4,3
Personnel fourni par des gouvernements	46,7	35,6	55,6

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

132. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Mission à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Un taux de vacance de 50 % a été retenu pour calculer les coûts liés aux réaffectations auxquelles il est proposé de procéder.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

133. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2024/25, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 114 786 000 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	56 048,9	5 547,3	61 596,2
Soutien logistique autonome	49 700,8	3 489,0	53 189,8
Total	105 749,7	9 036,3	114 786,0

Facteurs applicables à la Mission	Pourcentage	Date d'entrée en vigueur	Date du dernier examen
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
Logistique et état des routes	2,3	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,9	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,0-4,0		

F. Formation

134. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2024/25 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu
Consultants	
Formateurs	7,5
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	828,2
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	884,5
Total	1 720,2

135. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2024/25, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2022/23</i>	<i>Nombre prévu 2023/24</i>	<i>Nombre proposé 2024/25</i>	<i>Nombre effectif 2022/23</i>	<i>Nombre prévu 2023/24</i>	<i>Nombre proposé 2024/25</i>	<i>Nombre effectif 2022/23</i>	<i>Nombre prévu 2023/24</i>	<i>Nombre proposé 2024/25</i>
Formation interne	903	1 268	1 165	1 128	1 560	2 449	15 123	8 614	8 506
Formation externe ^a	48	144	152	7	85	110	4	4	4
Total	951	1 412	1 317	1 135	1 645	2 559	15 127	8 618	8 510

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

136. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2024/25, à savoir 354 cours destinés à 3 876 membres du personnel civil, resteront axées sur l'exécution du mandat, l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives, et le renforcement des capacités de toutes les catégories de personnel dans la perspective de la réduction continue des effectifs de la Mission. Les exigences en matière de formation du personnel de police et du personnel militaire, notamment sur la protection des civils, la protection des enfants, la violence sexuelle liée aux conflits et les questions de genre, seront renforcées par la mise en place de modalités d'apprentissage mixtes (en ligne et en présentiel) et par l'organisation en ligne de formations.

137. Le Groupe de la formation aidera les sections à offrir des formations sur la protection des civils, les enquêtes et rapports relatifs aux droits humains, le VIH/sida et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO donnera la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées. L'accent sera mis sur le renforcement des capacités du personnel recruté sur le plan national afin de mieux le préparer à la transition. La formation en cours d'emploi, la formation informatique et la formation à l'encadrement se poursuivront, de même que les programmes de formation avec certification, notamment sur les marchandises dangereuses et les armes à feu, les services financiers, les achats et la sécurité. La Mission organisera également des programmes de renforcement des capacités de direction des femmes ainsi que des formations à l'entrepreneuriat. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux de formation et ailleurs dans le cadre du programme de formation.

138. La Mission encouragera la formation en cours d'emploi, ce qui lui permettra de former à moindre coût un plus grand nombre de membres du personnel sur des sujets tels que l'appui à la Mission, le processus de paix et la protection des civils, tout en facilitant la participation du personnel aux activités de formation organisées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi, au Centre de services régional d'Entebbe et dans d'autres lieux. En outre, elle continuera de proposer des cours de langue en ligne. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles du personnel et garantira un meilleur appui aux composantes de la Mission.

G. Voyages officiels à des fins autres que la formation

139. Les ressources nécessaires pour l'exercice 2024/25 au titre des voyages officiels à des fins autres que la formation sont estimées à 3 790 200 dollars et se répartissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Nombre de voyages- personnes prévus</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>	<i>Pourcentage du budget total 2024/25</i>
Voyages dans la zone de la Mission	4 852	2 566,7	0,2	0,3
Voyages en dehors de la zone de la Mission	273	1 223,5	0,1	0,1
Total	5 125	3 790,2		

140. Les voyages officiels que la MONUSCO a prévu d'effectuer pour s'acquitter de son mandat comprennent une série de voyages à l'intérieur et à l'extérieur de la zone visant : a) à assurer un dialogue politique avec les partenaires nationaux en vue d'appuyer les efforts menés en faveur de la paix et de la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo ; b) à organiser des réunions externes sur la République démocratique du Congo, notamment avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, l'Union africaine, le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale ; c) à mener des missions dans les bureaux locaux afin de renforcer la coordination, mener des activités de sensibilisation et faciliter le dialogue politique dans les zones sensibles ; d) à assister aux réunions du Conseil des droits de l'homme, à la réunion annuelle sur la protection des civils et les violences sexuelles liées aux conflits et aux réunions organisées avec les organismes régionaux tels que la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Communauté de l'Afrique de l'Est et le processus de paix de Nairobi ; e) à organiser des missions conjointes de protection, des missions d'évaluation conjointe, des missions d'enquête et d'établissement des faits sur les violations des droits humains et du droit international humanitaire, y compris les violences sexuelles liées aux conflits, des missions de protection des victimes et des témoins de graves violations des droits humains et des missions sur le terrain visant à appuyer la mise en œuvre du plan de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre au sein des FARDC et de la Police nationale congolaise ; f) à organiser des visites dans les secteurs et les bureaux locaux à des fins d'observation militaire et pour accomplir les tâches d'évaluation de la performance, inspecter les camps et examiner les munitions ; g) à organiser des missions de recherche et de suivi sur le commandement, le contrôle et l'organisation des groupes armés et à assurer la participation aux ateliers organisés en vue de partager des informations sur les groupes armés avec les acteurs concernés ; h) à mener des missions visant à organiser des séances d'information sur l'environnement à l'intention des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, des inspections environnementales, des évaluations du respect des exigences en matière d'environnement et d'autres services d'appui.

H. Activités relatives aux programmes

141. Les dépenses prévues au titre des activités relatives aux programmes pour l'exercice 2024/25 s'élèvent à 27 239 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>	<i>Réalisation escomptée correspondante</i>
Services de détection des mines et de déminage	4 155,6	1.1
État de droit et réforme du secteur de la sécurité	4 233,3	1.2, 2.3, 2.4
Promotion et protection des droits humains	1 540,0	1.2, 2.3
Projets de stabilisation des communautés	2 793,9	1.2, 2.3
Consolidation de la paix	6 200,0	2.3
Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité	750,0	2.3
Lutte contre la violence de proximité	3 000,0	1.1
Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement	2 016,5	1.1, 1.2
Femmes et paix et sécurité	930,0	2.2
Jeunes, paix et sécurité	80,0	2.2
Gestion des armes légères et de petit calibre	740,0	1.2
Régime de sanctions	800,0	1.2
Total	27 239,3^a	

^a Dépenses totales pour l'exercice 2022/23 : 14 171 500 dollars. Montant total approuvé pour l'exercice 2023/24 : 14 844 100 dollars. Étant donné que de nouvelles catégories standard sont employées dans l'ensemble des missions à compter de l'exercice 2024/25, seul les montants totaux sont indiqués dans le présent rapport à des fins de comparaison.

142. Des informations détaillées sont présentées aux rubriques consacrées aux produits correspondants des cadres de budgétisation axée sur les résultats. Les ressources prévues pour l'exercice permettent à la Mission de mener les activités ci-après :

a) Services de détection des mines et de déminage : La MONUSCO redoublera d'efforts pour renforcer les capacités des forces de sécurité congolaises en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs. Dans le même temps, elle continuera d'écarter directement la menace que représentent les engins explosifs en localisant, en neutralisant et en détruisant les engins explosifs en réponse aux alertes lancées par les populations locales au Nord-Kivu et en Ituri ;

b) État de droit et réforme du secteur de la sécurité : Conformément au plan de transition accélérée et de désengagement, la Mission travaillera de concert avec les autorités congolaises, en tirant parti des capacités et des compétences du système des Nations Unies, afin de renforcer et d'appuyer le système judiciaire congolais pour enquêter sur tous ceux qui pourraient avoir commis un génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité, des violations du droit international humanitaire et des violations des droits humains ou des atteintes à ces droits dans le pays, et traduire les intéressés en justice. Pour appuyer la stratégie de déradicalisation des prisons ainsi que la gestion humaine et sûre des prisons à haut risque, elle renforcera les capacités des directeurs(trices) de prison et formera des formateurs(trices) à la gestion des délinquants violents, à la collecte de renseignements et à la déradicalisation, en collaboration avec l'ONUSC. En ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité, elle accroîtra l'appui technique qu'elle fournit aux principaux acteurs de la gouvernance afin de renforcer leur capacité à assurer les activités de surveillance, de contrôle et d'application du principe de responsabilité démocratique liées au secteur de la sécurité. Pour soutenir le comité de suivi de la réforme de la police, elle organisera chaque mois un atelier avec l'équipe de pays des Nations

Unies, les partenaires internationaux et les représentantes et représentants des institutions diplomatiques afin de discuter de la mise en œuvre du plan de réforme de la police et de plaider en faveur d'un appui continu à la Police nationale congolaise après son départ ;

c) Promotion et protection des droits humains : La MONUSCO veillera à ce que les considérations relatives aux droits humains soient prises en compte dans les différents processus de réforme institutionnelle. Un appui similaire sera apporté aux autorités nationales et provinciales chargées du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation. En outre, après le retrait du Sud-Kivu et avant son retrait progressif du Nord-Kivu et de l'Ituri, la MONUSCO mettra en œuvre un projet visant à soutenir les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des membres du personnel civil ou du personnel en tenue ;

d) Projets de stabilisation des communautés : Le processus de transition se déroulant en même temps que le désengagement, la MONUSCO redoublera d'efforts pour renforcer la capacité des administrations provinciales et des populations locales à renforcer et à gérer leur propre protection. La Mission et ses partenaires collecteront et analyseront également des données sur les perceptions que les populations locales ont de la sécurité, de la justice et de la cohésion sociale, ainsi que sur la stabilisation et la consolidation de la paix. En outre, un programme de mobilisation de la population visant à renforcer la capacité des médias et des organisations de la société civile sera mis en œuvre afin de suivre et de contrer la désinformation, la désinformation et les discours haineux ;

e) Consolidation de la paix : La MONUSCO et ses partenaires offriront une assistance technique et des bons offices aux autorités nationales et provinciales chargées du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation afin d'augmenter, entre autres, le nombre de membres de groupes armés inscrits dans le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de faciliter le traitement de leurs dossiers. En outre, la Mission s'emploiera en priorité à fournir un appui logistique et technique à la mise en place au niveau provincial d'équipes intégrées de préparation à la transition et à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans provinciaux de transition au Sud-Kivu, en Ituri et au Nord-Kivu, et contribuera ainsi à son retrait ordonné de ces trois provinces et au transfert responsable et sans heurt de ses responsabilités aux autorités congolaises ;

f) Renforcement de la confiance dans les institutions chargées de la sécurité : La MONUSCO continuera de fournir un appui technique et logistique aux activités relatives à la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité en vue d'un transfert responsable à la Police nationale congolaise des responsabilités conférées dans le cadre de la stratégie, nécessaires pour appuyer le processus de transition ;

g) Lutte contre la violence de proximité : La Mission poursuivra son programme de lutte contre la violence de proximité dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu afin d'aider les populations à renforcer la cohésion sociale, le dialogue local et la résilience et les moyens de subsistance, et ainsi de faire en sorte que les gens soient moins enclins à rejoindre les groupes armés. En outre, ce programme servira de mesure de transition avec les récentes interventions de l'Organisation internationale pour les migrations, laquelle défend la cohésion sociale en proposant des projets de réinsertion dans les communautés pour les rapatriés et des conseils techniques sur les conflits locaux et la dynamique des déplacements ;

h) Désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement : À l'appui des processus de Nairobi et de Luanda, ainsi que du Programme de désarmement, de démobilisation, de relèvement communautaire et de stabilisation, la Mission usera de

ses bons offices auprès des groupes armés étrangers et locaux, des populations et des partenaires internationaux pour trouver des solutions durables aux conflits en cours en Ituri et au Nord-Kivu, en prévision de son retrait responsable. En collaboration avec le Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires, elle fournira en outre à toutes les parties prenantes ses avis experts sur l'efficacité des voies de rapatriement et les responsabilités y relatives ;

i) Femmes et paix et sécurité : La Mission renforcera son appui à un réseau de femmes pour la médiation en Ituri et au Nord-Kivu en vue de rétablir la confiance entre les différents acteurs, notamment les organisations de jeunes, les groupes de défense des droits, les dirigeants religieux et communautaires, les acteurs politiques et économiques, les FARDC, la Police nationale congolaise et la communauté internationale, et de permettre aux femmes de contribuer à la sécurité, à la cohésion sociale et au développement en Ituri et au Nord-Kivu ;

j) Jeunes, paix et sécurité : La Mission sensibilisera les groupes de jeunes en Ituri et au Nord-Kivu et renforcera leurs connaissances sur la gouvernance du secteur de la sécurité, afin d'améliorer le contrôle et l'appropriation locale. Des enquêtes sur leur perception du secteur de la sécurité dans les territoires touchés par le conflit seront menées, afin de mettre l'accent sur leurs points de vue, pour une réforme inclusive du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo ;

k) Gestion des armes légères et de petit calibre : En collaboration avec le Service de la lutte antimines de l'ONU et dans le cadre de la transition accélérée, la MONUSCO appuiera les efforts entrepris par le Gouvernement pour contrôler les armes légères et de petit calibre et fournira un appui technique et usera de ses bons offices auprès des parlementaires pour plaider en faveur de la ratification des différentes lois et instruments sur les armes légères et de petit calibre, ce qui devrait permettre au Gouvernement de contrôler efficacement leur circulation dans les provinces de l'Est ;

l) Régime de sanctions : Par la conduite d'activités de surveillance et de suivi, la Mission poursuivra son programme de lutte contre la menace posée par les groupes armés et d'amélioration des conditions de protection, l'idée étant de désorganiser les trafics et la circulation illégale d'armes et de matériels associés utilisés par les groupes armés, à destination et à l'intérieur de la République démocratique du Congo.

I. Projets à effet rapide

143. Les dépenses prévues pour l'exercice 2024/25 au titre des projets à effet rapide, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (montant effectif)	1 247,9	31
Du 1 ^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (montant approuvé)	1 250,0	43
Du 1 ^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 (montant proposé)	1 250,0	41

144. Les ressources prévues pour l'exercice 2024/25 resteront inchangées par rapport à celles approuvées pour l'exercice 2023/24. Cela permettra à la Mission de tirer parti de sa coopération actuelle et soutenue avec les populations locales pour accroître la compréhension et l'acceptation de son retrait. La mise en œuvre des projets à effet

rapide tiendra compte de la transition de la Mission et offrira des possibilités de collaboration et de renforcement des synergies avec les homologues nationaux et l'équipe de pays des Nations Unies afin de garantir la pertinence des projets lancés par la Mission pour la paix et la stabilité à long terme en République démocratique du Congo. Les projets à effet rapide resteront un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission puisqu'ils sont conçus de manière conjointe pour répondre aux besoins immédiats des populations locales dans les zones où la MONUSCO est toujours présente.

145. Les projets prévus pour l'exercice 2024/25 consisteront à continuer d'installer des panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics, de construire ou de remettre en état des centres de santé essentiels, des bâtiments scolaires et des points d'eau, de bâtir des centres de formation professionnelle et de les doter en matériel, de réparer des ponts, de rénover des postes de la Police nationale congolaise et des bâtiments administratifs, et de fournir un soutien psychosocial aux victimes de violences sexuelles et fondées sur le genre.

III. Analyse des variations¹

146. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(2 887,0)	(9,5 %)

• Mandat : réduction du personnel déployé

147. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction du nombre d'observateurs militaires et d'officiers d'état-major qu'il est proposé de déployer (de 508 pour l'exercice 2023/24 à 460 pour l'exercice 2024/25), à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(85 063,1)	(19,9 %)

• Mandat : réduction du personnel déployé

148. La diminution des ressources demandées est principalement due à la baisse du nombre de membres des contingents qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 12 866 pour l'exercice 2023/24 à 10 500 pour l'exercice 2024/25. La réduction du nombre de membres des contingents s'explique par le rapatriement de deux bataillons d'infanterie, d'un bataillon de déploiement rapide et de trois unités de soutien à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu, et est contrebalancée en partie par le déploiement d'une batterie d'artillerie.

149. La diminution des ressources demandées est contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts des voyages liés au déploiement, à la rotation et au rapatriement, et par l'augmentation des taux de remboursement des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 77/303, par rapport aux taux appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(6 052,6)	(25,2 %)

• **Mandat : réduction du personnel déployé**

150. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction du nombre de policiers des Nations Unies qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 410 pour l'exercice 2023/24 à 307 pour l'exercice 2024/25, à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	(21 562,2)	(38,7 %)

• **Mandat : réduction du personnel déployé**

151. La diminution des ressources demandées est principalement due à la baisse du nombre de membres d'unités de police constituées qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 1 410 pour l'exercice 2023/24 à 1 050 pour l'exercice 2024/25. Cette baisse s'explique par le rapatriement de deux unités de police constituées à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

152. La diminution des ressources demandées est contrebalancée en partie par l'augmentation des coûts des voyages liés au déploiement, à la rotation et au rapatriement, et par l'augmentation des taux de remboursement des dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/303](#), par rapport aux taux appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(2 131,1)	(1,5 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

153. La diminution des ressources demandées est principalement due à la proposition de supprimer 47 postes soumis à recrutement international, dont 34 à la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, 8 à la suite de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement à Kalemie, Kananga et Tshikapa, et 5 à la suite du transfert des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à Entebbe au Centre de services régional.

154. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'augmentation des barèmes des traitements par rapport à ceux appliqués dans le budget approuvé pour 2023/24, et par l'application d'un taux de vacance plus faible (10,0 %, contre 11,5 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24).

	<i>Variation</i>	
Administrateurs recrutés sur le plan national	(4 421,0)	(17,3 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

155. La diminution des ressources demandées est principalement due : à la proposition de supprimer 30 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, dont 25 à la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, 2 à la suite de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement à Kalemie, et 3 à la suite du transfert des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à Entebbe au Centre de services

régional ; à l'application d'un taux de vacance plus élevé (11,8 %, contre 8,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24) ; à l'application d'un taux pour les dépenses communes de personnel plus faible que celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	(9 748,6)	(15,6 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

156. La diminution des ressources demandées est principalement due à la proposition de supprimer 247 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, dont 214 à la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, 10 à la suite de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement à Kalemie et Kananga, et 23 à la suite du transfert des fonctions liées à la fourniture de services de sécurité et de services technologiques à Entebbe au Centre de services régional.

157. La diminution est en partie contrebalancée par l'application d'un taux pour les dépenses communes de personnel plus élevé que celui appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	(2 222,6)	(10,2 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

158. La diminution des ressources demandées est principalement due à la proposition de supprimer 44 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international et 4 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national, dont 45 à la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira et 3 à la suite de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement à Kalemie, Kananga et Tshikapa.

159. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par l'application d'un taux de vacance plus faible (3,8 %) que le taux de 6,1 % appliqué dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24.

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(1 297,0)	(29,9 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

160. La diminution des ressources demandées est due principalement au fait qu'il est proposé de supprimer 1 poste soumis à recrutement international, 3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 14 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national en raison de la fermeture du bureau local de Bukavu, et de supprimer 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 2 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national à la suite de l'achèvement du transfert des fonctions de la Mission au Gouvernement à Kalemie.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(1 011,3)	(30,3 %)

• **Gestion : réduction du personnel déployé**

161. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la réduction du nombre de membres du personnel fourni par des gouvernements qu'il est prévu de déployer, qui passerait de 58 pour l'exercice 2023/24 à 40 pour l'exercice 2024/25, à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

	<i>Variation</i>	
Consultants et services de consultants	368,3	71,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux services de consultants proposés pour combler les lacunes critiques recensées lors des évaluations des capacités dans le cadre de l'élaboration des plans de travail. Tous les produits prévus associés à ces services de consultants sont liés aux priorités stratégiques de la MONUSCO, conformément aux critères fondamentaux du plan de transition révisé et du plan de désengagement convenu entre les autorités congolaises et la Mission. L'expertise proviendra d'un ensemble de bureaux d'études internationaux et nationaux à durée déterminée qui appuieront la mise en œuvre effective du plan opérationnel de désengagement de la Mission aux niveaux national et provincial, et qui viseront à renforcer les capacités et les partenariats nationaux en vue d'un transfert progressif des responsabilités. Au fur et à mesure du désengagement, cette expertise sera utilisée dans des domaines tels que la gouvernance des ressources naturelles, la réforme du secteur de la sécurité et la stabilisation des communautés, y compris le transfert progressif des tâches de protection au niveau local.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	(278,8)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

163. La diminution des ressources demandées est principalement due à la réduction des effectifs et du nombre de sites à la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira, ainsi que du retrait de la Mission du Sud-Kivu. Elle est contrebalancée en partie par l'augmentation des frais des déplacements effectués au titre de la formation, en raison de la nécessité de renforcer les capacités des membres du personnel, en particulier du personnel recruté sur le plan national, à mesure que la Mission poursuit son retrait conformément au plan de transition.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	(2 258,3)	(4,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

164. La diminution des ressources demandées est principalement due : a) à la réduction du nombre de locaux loués à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu et au regroupement des bureaux dans d'autres lieux ; b) à la réduction du nombre d'agents de sécurité à la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu, de l'antenne d'Uvira et des bureaux à Butembo et à Lubero, ainsi que du transfert des fonctions liées à la sécurité à Entebbe au Centre de services régional ; c) à la diminution des ressources nécessaires en matière de remboursement des frais de sécurité des

logements en raison de la réduction du nombre d'observateurs militaires, de policiers des Nations Unies et de membres du personnel fourni par des gouvernements ; d) à la réduction de la consommation de carburant du fait du retrait de la Mission du Sud-Kivu ; e) à la baisse prévue du coût moyen du carburant (les prix moyens du diesel et du kérosène s'élevant respectivement à 1,083 dollar et à 1,030 dollar par litre, contre 1,094 dollar et 1,048 dollar par litre dans le budget approuvé pour l'exercice 2023/24) ; f) à la baisse des ressources nécessaires en matériaux de construction et fournitures pour la défense des périmètres, conformément à la structure des dépenses et au niveau des stocks ; g) à la non-reconduction d'un crédit exceptionnel pour le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de contingents et de personnel de police au titre des munitions utilisées par leurs contingents et unités lors d'exercices militaires et policiers effectués en République démocratique du Congo.

165. La diminution des ressources demandées est en partie contrebalancée par : a) l'acquisition de ponts modulaires pour faciliter les déplacements du personnel civil et du personnel en tenue et de leur équipement ; b) le remplacement des tentes usées de la force ; c) l'acquisition de produits de première nécessité tels que des vêtements, de la literie, du matériel d'hygiène et de camping, ainsi que des tentes à haute performance dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ; d) la rénovation des camps de transit dans le cadre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration ; e) la construction de fosses septiques et de puits d'infiltration dans le cadre de projets d'amélioration de l'environnement, conformément au plan de transition de la Mission ; f) les travaux liés à la fermeture de 10 camps au Sud-Kivu.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	(140,6)	(1,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

166. La diminution des ressources demandées est principalement due à la non-acquisition de véhicules à la suite du redéploiement dans l'ensemble de la Mission des véhicules précédemment utilisés au bureau local de Bukavu et à l'antenne d'Uvira.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(12 298,2)	(10,6 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

167. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : une réduction de la flotte d'hélicoptères, qui passerait de 30 appareils pour l'exercice 2023/24 à 23 appareils pour l'exercice 2024/25, à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu, et conformément aux besoins de la force ; la baisse des coûts fixes et des coûts des heures de vol dans le contrat portant sur un nouvel avion DHC-8 destiné à remplacer l'avion L-382 ; la réduction de la consommation de carburant du fait de la diminution des heures de vol à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

	<i>Variation</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	230,0	25,3 %

• **Facteurs externes : évolution des prix**

168. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à l'augmentation du coût des conteneurs maritimes destinés au transport de matériel et

de fournitures nécessaires à l'entretien des installations et des infrastructures de la Mission.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	(2 208,8)	(5,4 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

169. La diminution des ressources demandées est principalement due : au remplacement et à l'entretien d'un nombre de pièces d'équipement plus faible en raison de la réduction du nombre d'employés et de la redistribution du matériel des bureaux qui ferment ; à la fermeture du bureau de Bukavu et de l'antenne d'Uvira ; au transfert au Centre de services régional d'Entebbe des fonctions liées à la fourniture de services technologiques à la Base d'appui d'Entebbe. Cette diminution est contrebalancée en partie par l'augmentation du coût des services Internet à faible latence ainsi que de l'appui aux pare-feux et de leur maintenance.

	<i>Variation</i>	
Santé	(616,7)	(31,2 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

170. La diminution des ressources demandées est due à la fermeture de deux unités médicales de niveau I à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu, ainsi qu'à des niveaux de stocks suffisants de matériel et de fournitures.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	7 704,4	17,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

171. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à une augmentation des activités relatives aux programmes visant à appuyer le renforcement des capacités nationales et provinciales dans les zones prioritaires du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, conformément à la résolution [2594 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, dans laquelle celui-ci a réaffirmé l'importance de doter les opérations de paix des Nations Unies de ressources suffisantes, notamment pendant les phases de transition des missions, afin d'accompagner la stabilité à long terme et la continuité des activités de consolidation de la paix. Il convient de noter que les besoins de financement des activités relatives aux programmes augmentent lorsqu'une mission de maintien de la paix multidimensionnelle approche du retrait, en raison de la nécessité de soutenir les stratégies nationales de consolidation de la paix de manière intégrée, et que la MONUSCO a entrepris une évaluation conjointe des capacités avec l'équipe de pays des Nations Unies et recensé des lacunes critiques susceptibles d'entraver sérieusement son héritage et la réussite de son désengagement. L'augmentation des ressources demandées est également due à l'expansion des services de détection des mines et de déminage du fait du recrutement de deux instructeurs chargés de renforcer les capacités du secteur de la sécurité congolais, en raison de la transition de la Mission, en dispensant divers types de formation, notamment un cours sur les menaces d'explosion, la recherche, la détection et la neutralisation d'engins explosifs improvisés, la sensibilisation des FARDC aux risques et la gestion des armes et des munitions.

172. L'augmentation des ressources demandées est compensée en partie par la réduction du nombre de vacataires employés, par la réduction des mouvements de matériel et de fournitures, et par la réduction du nombre de transactions bancaires à

la suite de la fermeture du bureau local de Bukavu et de l'antenne d'Uvira et du retrait de la Mission du Sud-Kivu.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

173. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la MONUSCO portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 918 458 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 76 538 167 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 77/309 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Décision ou demande	Mesures prises
Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17)	Au 31 décembre 2023, toutes les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et toutes les recommandations du Bureau des services de contrôle interne étaient en cours de mise en œuvre. La Mission fait régulièrement le point afin que le reste des recommandations soient intégralement appliquées dans les meilleurs délais. Elle veillera à ce que toutes les recommandations non encore appliquées soient pleinement mises en œuvre au cours de l'exercice 2024/25
Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27)	Le ratio d'appui à la Mission (soit le nombre total de membres du personnel ayant des fonctions d'appui à la Mission et de sécurité sur 1 000 membres du personnel de la Mission) est de 97,6 pour l'exercice 2023/24, soit moins que les 116 de l'exercice 2018/19 La Division de l'appui à la Mission continue de s'intéresser à son évolutivité, notamment à ses effectifs et à ses coûts opérationnels. Au cours de l'exercice 2024/25, elle réduira ses effectifs de 214 postes et emplois dans le cadre de la réduction du nombre de militaires, de policiers et de membres du personnel des services opérationnels à la suite du retrait de la Mission du Sud-Kivu et de la fermeture des bureaux locaux. Elle réduira également ses effectifs à la Base d'appui d'Entebbe de 31 postes, les fonctions liées à la sécurité et à la technologie étant prises en charge par le Centre de services régional d'Entebbe. Les effectifs de la Division sont influencés par le nombre de membres du personnel civil et d'agents en tenue qu'elle appuie ainsi que par l'empreinte géographique et le nombre de sites de la Mission. Les possibilités de modulation ne sont toutefois pas illimitées, des effectifs d'une certaine taille devant être maintenus sur tous les sites indépendamment de l'ampleur des effectifs Le retrait du Sud-Kivu et la fermeture des bureaux locaux entraîneront une réduction de 22,3 millions de

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34)

Demande aux missions de prendre des mesures pour que les bases opérationnelles temporaires utilisées pendant plus de 30 jours répondent aux normes et de veiller tout particulièrement à assurer le bien-être, la sûreté, la sécurité et l'efficacité du personnel, en s'attachant à bien gérer les ressources et en tenant compte des besoins opérationnels (par. 52)

Prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que les missions aient la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elles rendent compte de l'emploi qu'elles en font, conformément aux directives et compte tenu du contexte dans lequel elles évoluent, et le prie d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la transparence en faisant figurer, dans ses prochains projets de budget et dans les rapports sur l'exécution du budget, des renseignements détaillés sur les activités des missions relatives aux programmes, y

dollars (8,3 %) des coûts opérationnels au cours de l'exercice 2024/25

La Mission continuera de tenir compte de la modulation des ressources de sa composante Appui dans ses futurs rapports budgétaires

La MONUSCO continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national

Au total, 33 postes et emplois ont été transformés en postes et emplois soumis à recrutement national à compter du 1^{er} juillet 2023, dont 17 postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national et 16 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international transformés en postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national

La Mission dispose actuellement de 44 bases opérationnelles temporaires qui existent depuis plus de 30 jours

Au cours de l'exercice 2023/24, la MONUSCO s'est efforcée d'améliorer les conditions de vie des militaires et du personnel de police grâce : à la construction de nouvelles installations d'hébergement ; à l'entretien des structures d'hébergement existantes ; à l'installation et à la réparation de blocs sanitaires ; à l'amélioration d'autres installations telles que des cuisines, des entrepôts, des espaces de loisirs et des bureaux ; à la construction de trous de forage ; à l'amélioration des réseaux d'évacuation des eaux ; à l'installation de stations d'épuration des eaux usées et de stations de purification de l'eau. La Mission cherche également à améliorer la sécurité en construisant et en réparant des systèmes de défense sur le terrain tels que des clôtures, des portes et des postes d'observation, et en améliorant et en construisant des héliports

Le présent rapport comprend des informations sur l'utilisation qu'il est proposé de faire des fonds consacrés aux activités relatives aux programmes à l'appui des principales tâches prescrites. Les activités de la Mission relatives aux programmes sont inscrites dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, en regard des produits, des réalisations escomptées et des indicateurs de succès, qui sont contrôlés au moyen du module Application de pilotage stratégique d'Umoja. Parallèlement, leurs effets font l'objet d'évaluations régulières par l'intermédiaire du

Décision ou demande

compris les dépenses et le montant proposé par catégorie pour les « autres » activités relatives aux programmes et des renseignements sur la façon dont ces activités ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation, sur la mise en place par les missions des contrôles voulus, sur les partenariats noués avec les gouvernements hôtes, la société civile et les organisations régionales et sous-régionales pour mener les activités relatives aux programmes et sur l'impact de ces partenariats, selon qu'il conviendra (par. 81)

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82)

Mesures prises

Système complet de planification et d'évaluation de la performance

Dans le contexte de la transition opérée par la Mission, les activités relatives aux programmes constituent un aspect important des initiatives menées conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement en vue d'atteindre les objectifs fixés dans le plan de transition conjoint établi par le pays et l'ONU et dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable

Des informations détaillées, notamment concernant les liens entre les activités relatives aux programmes et le mandat, sont présentées à la section II.H du présent rapport et dans le complément d'information sur les prévisions budgétaires

La Mission procède régulièrement à des évaluations internes dans le cadre d'examen annuels afin de s'assurer que les projets sont alignés sur les priorités stratégiques fixées pour l'année et d'évaluer leur pertinence, leur efficacité, leur durabilité et leur incidence. La rationalisation de la prise en compte des questions de genre et de handicap est également évaluée afin de faire le point sur les progrès accomplis dans ces domaines et de renforcer la sensibilisation. Les examens impliquent une analyse de la documentation relative au projet et la collecte d'informations auprès d'un large éventail de parties prenantes du projet afin d'étayer de manière adéquate les conclusions et les recommandations qui en résultent et qui éclairent la programmation

L'évaluation la plus récente des projets à effet rapide de la Mission a porté sur les projets mis en œuvre entre 2019 et 2022. Ses auteurs ont par exemple relevé une amélioration de la sécurité grâce à l'installation d'un éclairage solaire, et ont indiqué que les projets avaient contribué au relèvement économique des populations, favorisé la cohésion sociale et contribué à l'amélioration des conditions de vie dans les prisons, les écoles et les autres établissements publics fournissant des services médicaux, judiciaires et administratifs

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(Résolution 77/309)

Demande ou recommandation

Engage le Secrétaire général à mettre à profit les enseignements tirés de l'assistance électorale précédemment apportée par les missions de maintien de la paix et à les appliquer à la Mission, selon qu'il conviendra, dans la perspective des prochaines élections, afin de veiller à ce qu'un appui technique et logistique adapté soit fourni dans le prolongement des activités confiées à la Mission (par. 9)

Est consciente de l'étendue du mandat de protection des civils confié à la Mission et prie le Secrétaire général de continuer de déployer ses unités spéciales afin de les aider à atteindre les objectifs fixés pour la Mission (par. 10)

Mesures prises

La fourniture d'un appui technique et logistique adapté dans le prolongement des activités confiées à la Mission est assurée grâce à la documentation de l'expérience, notamment avec des rapports de fin d'affectation, des analyses après action et des ateliers de mémoire institutionnelle, qui mettent en évidence les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les recommandations en vue de la fourniture d'un appui à l'avenir. En outre, en ce qui concerne l'appui de la MONUSCO aux opérations électorales de 2023, une évaluation détaillée des besoins réalisée en 2022, associée à un mandat clair confié par le Conseil de sécurité, a servi de base aux discussions menées avec la Commission électorale nationale indépendante, les parties prenantes nationales et les partenaires internationaux. La création d'une équipe intégrée chargée des élections impliquant les organismes, fonds et programmes des Nations Unies s'est avérée déterminante pour convenir d'une répartition des responsabilités et des synergies en matière d'appui technique et logistique entre les différents acteurs tout au long des opérations, y compris en ce qui concerne l'inscription des électeurs et la sécurité. La MONUSCO collabore activement avec le Gouvernement et d'autres partenaires tels que le PNUD, par l'intermédiaire de l'équipe chargée des élections, afin de définir le cadre de la fourniture d'un appui électoral. Elle a appuyé le transport du matériel électoral et coordonné les demandes supplémentaires de la Commission électorale nationale indépendante, y compris la formation de la Police nationale congolaise aux fins de la sécurité des élections en collaboration avec le PNUD, et la livraison du matériel électoral dans les provinces

Le déploiement de diverses unités spéciales au sein des effectifs autorisés a renforcé la capacité de la Mission à protéger les civils dans la situation instable actuelle. Le déploiement de sections de forces spéciales, d'un module de chirurgie mobile léger, d'une section de neutralisation des explosifs et munitions et le déploiement en cours d'artillerie et d'hélicoptères armés et utilitaires dans la zone de responsabilité, entre autres, améliorent considérablement l'efficacité opérationnelle de la force

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(A/77/767/Add.8 et résolution 77/309 de l'Assemblée générale)

Demande ou recommandation	Mesures prises
Le Comité consultatif est favorable à la proposition de création d'une section de la réforme du secteur de la sécurité, mais note toutefois que la réforme du secteur de la sécurité fait partie du mandat de la MONUSCO. Il attend avec intérêt d'obtenir, dans les prochains projets de budget, des renseignements actualisés sur la façon dont la Mission peut utiliser les capacités existantes pour exécuter ce mandat (par. 20)	La Mission a entrepris plusieurs examens des capacités sur la base du plan de transition révisé convenu entre le Gouvernement et l'ONU, qui détermine les critères de base guidant le retrait progressif de la MONUSCO. En outre, elle a examiné ses capacités pour donner suite au rapport du Secrétaire général concernant les possibilités d'adapter sa configuration et la configuration future des entités des Nations Unies dans le pays au-delà de son mandat actuel (S/2023/574). Ces examens ont permis de définir l'orientation stratégique du projet de budget de la Mission et d'évaluer les capacités de l'ensemble du système pour la planification intégrée de la transition et le prochain cycle du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable
Le Comité consultatif demande instamment à la Mission et aux départements concernés du Siège de l'Organisation des Nations Unies de donner la priorité aux ressources existantes pour traiter les dossiers de fraude en attente de traitement. Il compte que des informations actualisées sur le nombre de dossiers en attente et sur les mesures financières prises seront communiquées dans le prochain rapport relatif au budget (par. 21)	La Mission a l'intention de maintenir ses effectifs actuels pour traiter les dossiers de fraude en attente de traitement et l'augmentation potentielle des cas de fraude et des problèmes de mauvaise conduite, avant son retrait progressif. À la suite de la fermeture du bureau de Kalemie, plus de 180 cas de fraude à l'assurance médicale ont été signalés. Le Bureau des services de contrôle interne a mené 36 enquêtes et la Section de la sécurité et de la sûreté en a mené 14. Au total, 33 enquêtes ont été clôturées, 25 sanctions disciplinaires, y compris la cessation de service, ont été prononcées et 14 recouvrements financiers sur les prestations versées à la cessation de service de membres du personnel ont été décidés. Certains membres du personnel ont été renvoyés de l'Organisation et une note a été placée dans leur dossier personnel pour référence ultérieure
Le Comité consultatif se félicite de la transformation de postes et d'emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, et réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales, en particulier dans la perspective de la transition et de la réduction des effectifs de la Mission. Il compte que la MONUSCO ne ménagera aucun effort pour explorer les possibilités de recourir à du personnel recruté sur le plan national, y compris des Volontaires des Nations Unies, pour l'exécution de ses activités. Il espère que des informations actualisées relatives aux	La MONUSCO continuera d'examiner ses besoins en personnel à la lumière de ses priorités et s'efforcera dans toute la mesure possible de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Au total, 33 postes et emplois ont été transformés en postes et emplois soumis à recrutement national à compter du 1^{er} juillet 2023, dont 17 postes soumis à recrutement international transformés en postes soumis à recrutement national et 16 postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan international

activités menées et aux progrès réalisés en matière de transformation des emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national seront communiquées dans le prochain projet de budget (voir [A/75/822/Add.6](#), par. 47, et [A/74/737/Add.12](#), par. 15) (par. 23)

Le Comité consultatif rappelle que des directives générales ont été communiquées pour améliorer les taux de vacance et estime que les taux de vacance proposés devraient être basés sur les taux réels (voir aussi [A/75/822/Add.5](#), par. 20, et [A/74/737/Add.1](#), par. 16). Il considère qu'il convient de fournir des informations actualisées à l'Assemblée générale au moment de l'examen du présent rapport et d'apporter systématiquement des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés dans les projets de budget et d'autres documents connexes, y compris des prévisions réalistes concernant les recrutements et les vacances de poste potentielles, dans toute la mesure du possible (par. 25)

Compte tenu des enseignements tirés des récentes fermetures de missions de maintien de la paix en Haïti et au Soudan, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie la Mission de fournir un plan de cession des actifs exhaustif, ainsi que des mesures d'atténuation de la perte d'actifs et des demandes de dons anticipées dans le cadre du prochain projet de budget (par. 33)

transformés en postes de Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national

Les taux de vacance ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2023, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2023. Cette méthode vise à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2024/25 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs

La Mission a terminé de classer tous les moyens et le matériel en cinq groupes dans le plan préliminaire de cession des actifs. Les articles du groupe I (24,2 % du total) seront transférés à la Base d'appui d'Entebbe en vue d'un redéploiement ultérieur. Les articles du groupe II (1,7 %) seront transférés pour servir à d'autres activités de l'Organisation menées dans le pays et financées par des contributions statutaires. Les articles du groupe III (0,6 %) seront vendus à leur valeur nominale aux entités des Nations Unies présentes dans le pays. Le Centre d'appui à la Mission est en contact avec l'équipe de pays pour recenser les entités des Nations Unies qui seraient intéressées par ces actifs. Les articles du groupe IV (72,3 %) seront vendus conformément à la procédure applicable au matériel ou aux biens de l'Organisation. D'autres méthodes de cession, telles que le don ou la cession directe (ferraille telle quelle), seront employées lorsque l'on estime que la cession par la vente dépassera le délai de liquidation technique. Les articles du groupe V (1,2 %) seront donnés au Gouvernement

Le plan a été communiqué à l'ensemble des gestionnaires de produits afin qu'ils évaluent les différents groupes d'articles figurant dans le plan de cession et qu'ils prennent les mesures qui s'imposent. Une équipe spéciale chargée de la réduction des moyens a été constituée pour assurer la réduction et le redimensionnement des niveaux de stocks de la Mission

Le Comité consultatif note la sous-utilisation récurrente des crédits ouverts au titre des projets à effet rapide et encourage la Mission à utiliser pleinement ses ressources pour l'exécution de ces projets. Il estime que la Mission devrait utiliser les projets à effet rapide pour instaurer un climat de confiance et de coopération avec les populations locales. La Mission devrait chercher à tirer parti de ces activités dans le cadre de la stratégie de communication actuellement menée pour lutter contre les campagnes de désinformation dont elle fait l'objet (par. 35)

Le Comité consultatif espère que la MONUSCO poursuivra ses efforts pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles et renforcer l'application du principe de responsabilité à l'égard des auteurs, tout en assurant la protection des victimes et l'assistance qui leur est apportée, et compte que des informations à ce sujet seront fournies dans les prochains rapports (par. 41)

En ce qui concerne les mesures d'atténuation de la perte d'actifs, la vérification physique annuelle des moyens et équipements sérialisés permettra de s'assurer que tous les éléments du plan de cession sont vérifiés et font l'objet d'un rapport. Les articles non trouvés dans le délai imparti seront signalés au Groupe des enquêtes sur les infractions à la sécurité pour une investigation immédiate. La sécurité générale de la Mission et la protection des moyens relèvent de la responsabilité de la Section de la sécurité et de la sûreté

En ce qui concerne les demandes de dons anticipées, la Mission dispose de lignes directrices détaillées pour la donation et le don de moyens et de matériel, qui ont été utilisées pour la fermeture de plusieurs sites dans un passé récent

Les montants des dépenses communiqués en milieu d'exercice pour les projets à effet rapide ont montré un faible taux d'utilisation des crédits au cours de l'exercice 2022/23, la plupart des projets ayant démarré au troisième trimestre de l'exercice en raison du lancement d'un nouveau module Umoja. Toutefois, la Mission a réussi à résorber les retards et à atteindre un taux d'utilisation des crédits de 99,8 % pour les projets à effet rapide au cours de l'exercice 2022/23. Elle utilise désormais le module pour établir de bonnes pratiques en matière de gouvernance et de gestion de projets. Cela permettra ensuite de mieux évaluer l'incidence des projets afin de répondre de manière adéquate aux besoins des populations locales et d'établir une coopération avec elles, tout en luttant contre la désinformation et la désinformation

Conformément à la politique de tolérance zéro du Secrétaire général, la Mission intensifiera ses efforts de prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles grâce à la formation du personnel, à des activités de sensibilisation et au renforcement de l'application du principe de responsabilité à l'égard des auteurs en signalant les cas en temps utile, tout en assurant la protection des victimes et l'assistance qui leur est apportée. Une enquête menée en octobre 2023 à la suite d'allégations concernant l'un des contingents de la MONUSCO a récemment illustré la réaction rapide de la Mission face aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles

En ce qui concerne l'assistance apportée aux victimes, la MONUSCO a redoublé d'efforts avant son retrait, s'appuyant sur les initiatives et projets actuellement menés pour soutenir les victimes d'actes d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par des

Le Comité compte que des informations sur les changements de nature à toucher les opérations de la Mission et le recours de la Mission aux services du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) seront présentées dans les futurs projets de budget, s'il y a lieu (par. 42)

Le Comité consultatif espère que des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, y compris les incidences sur la consommation de carburant, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget (par. 43)

membres du personnel en tenue ou du personnel civil au début de l'exercice 2024/25

La MONUSCO continuera de gérer la Base d'appui d'Entebbe et sera chargée de fournir des services d'appui logistique et technique et des biens au Centre de services régional et aux autres locataires de la Base. Les informations sur les changements apportés aux services fournis dans la Base sont présentées à la section I.C du présent rapport

La Mission continuera à mettre en œuvre des projets d'efficacité énergétique à Beni et à Bunia. Une deuxième vague de fermes photovoltaïques avec stockage d'énergie seront installées afin de réduire la consommation d'électricité et les émissions de gaz à effet de serre pendant la nuit et les jours de faible ensoleillement. De nouvelles infrastructures de raccordement aux lignes hydroélectriques de moyenne tension existantes seront mises en place à Beni et à Bunia

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire (autre que pour les réunions) en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international(e) en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international qui avait été approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

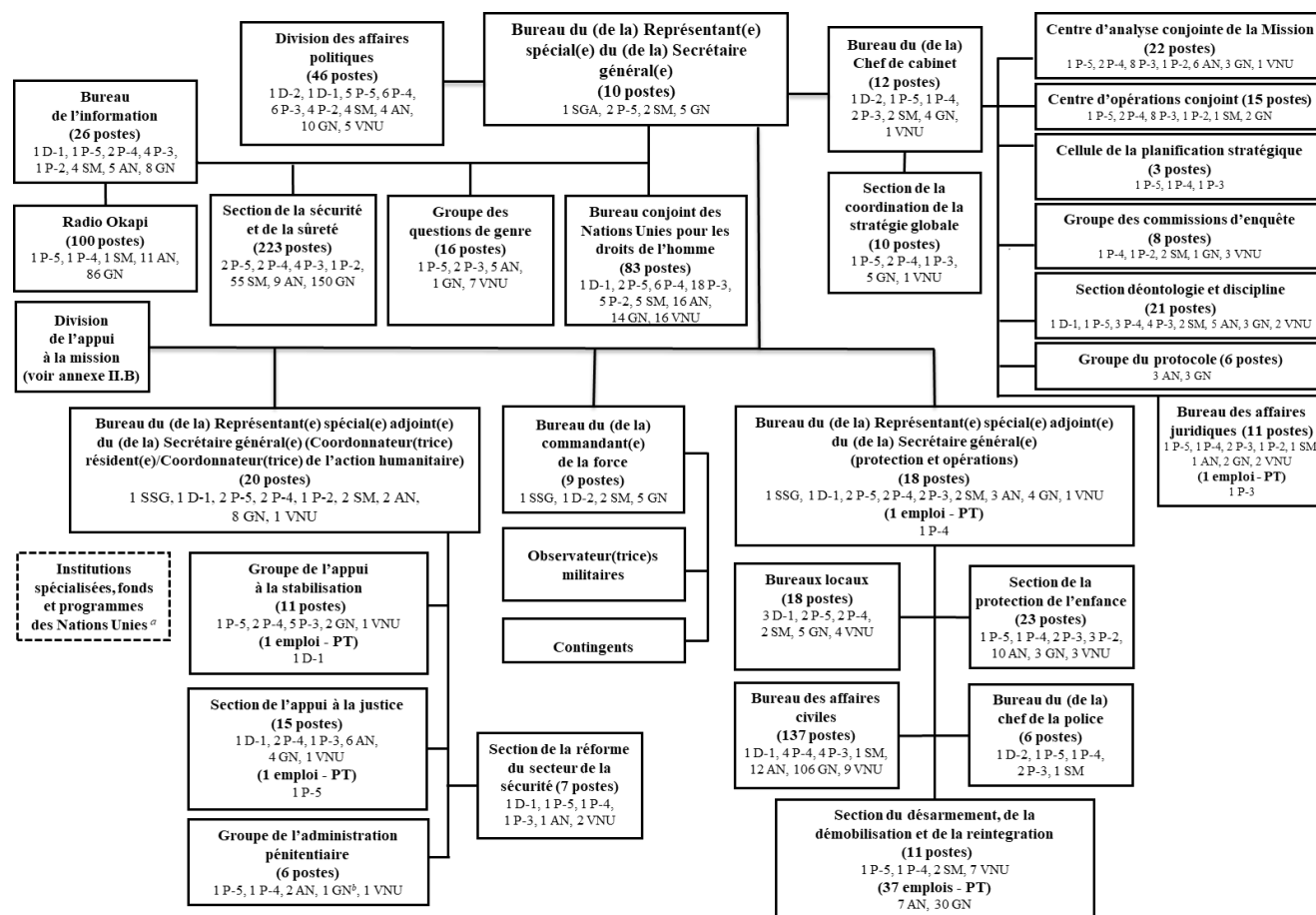
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services opérationnels

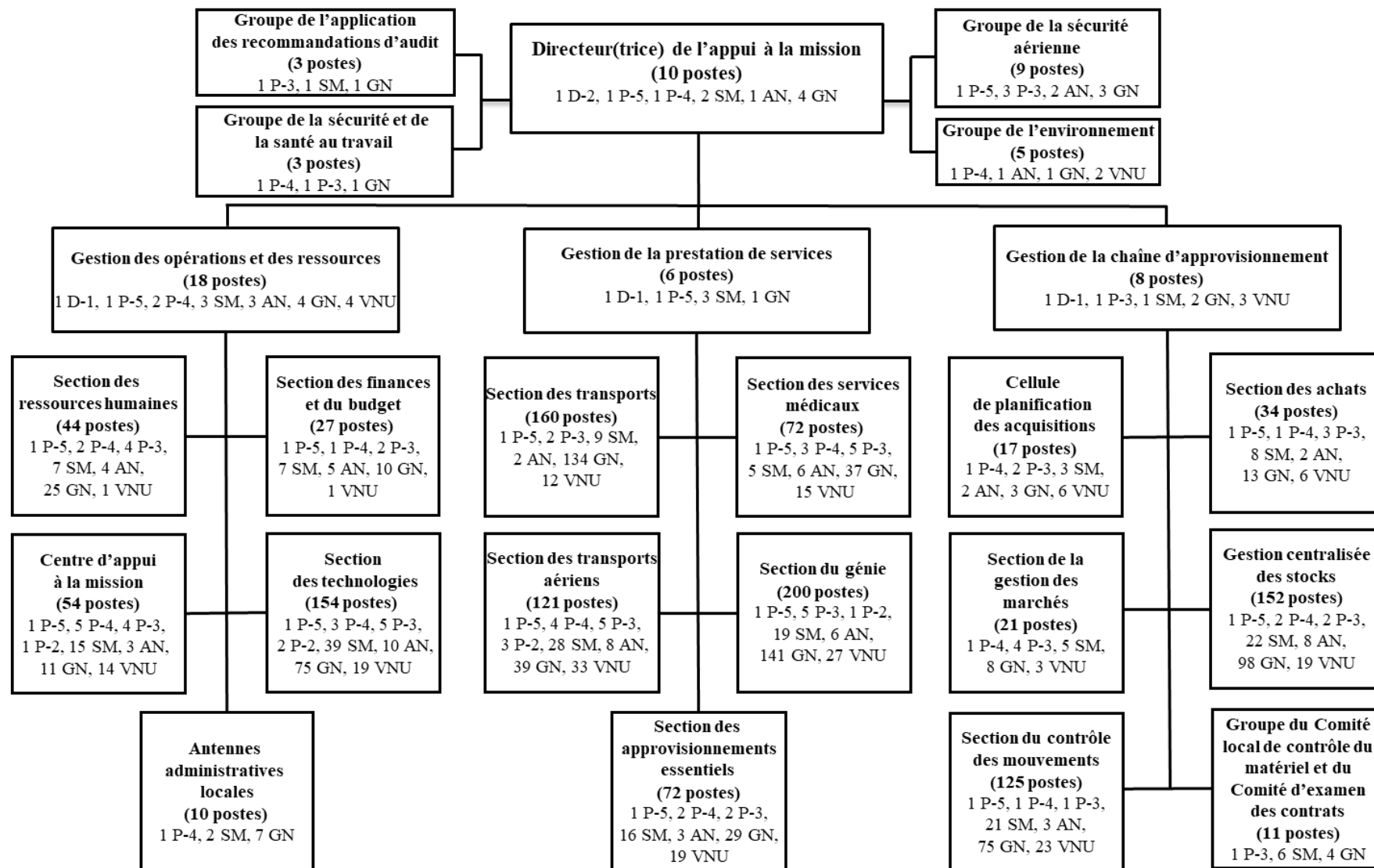


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Comprend les entités suivantes : Banque mondiale ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets ; Fonds des Nations Unies pour la population ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance ; Fonds monétaire international ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; Organisation internationale du Travail ; Organisation internationale pour les migrations ; Organisation mondiale de la Santé ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida ; Programme des Nations Unies pour le développement.

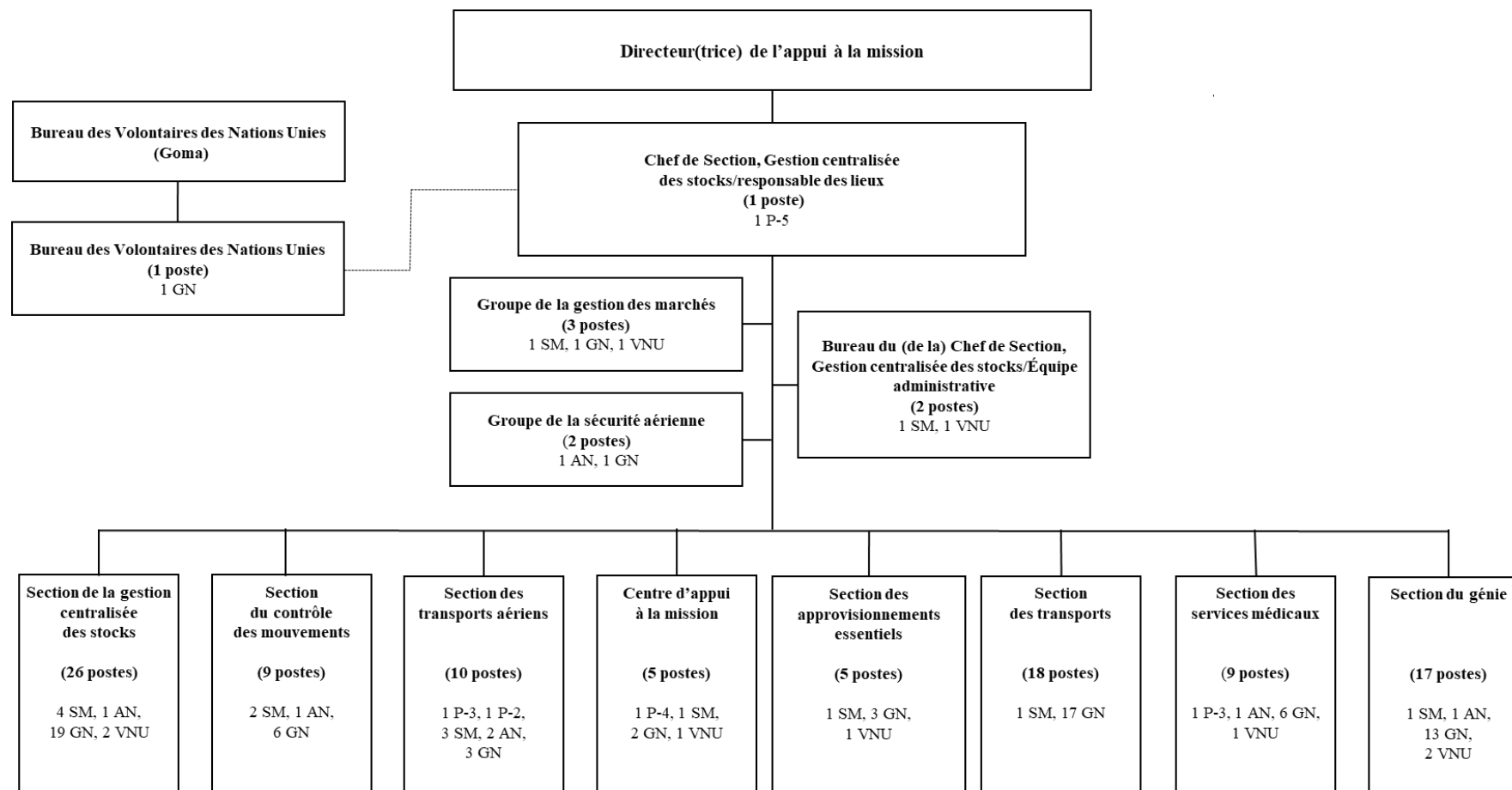
^b Transfert.

B. Appui

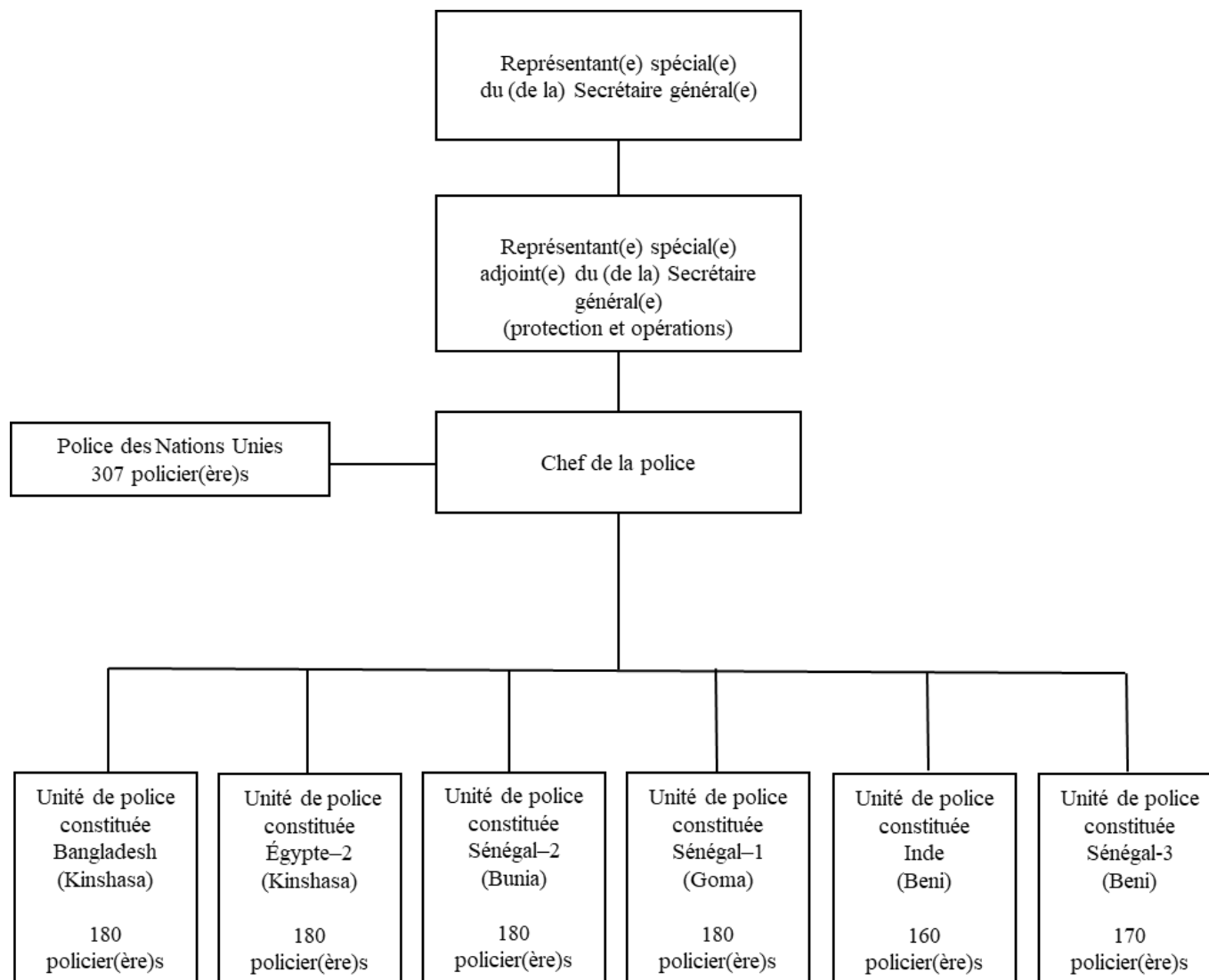


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

C. Base d'appui d'Entebbe



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

D. Police des Nations Unies

E. Contingents et observateurs militaires

